

RAPPORT ANNUEL 2024



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

La fédération des associations de protection de l'enfant

LA CNAPE EN UN REGARD

Créée en 1948, la CNAPE se positionne comme la **première fédération nationale représentative des associations de protection de l'enfant**. Cette distinction s'illustre par un nombre significatif d'associations membres et une présence géographique étendue sur l'ensemble du territoire national, métropolitain comme ultramarin.

Elle est **le porte-parole de ses membres auprès des pouvoirs publics**. Elle veille au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dans différents champs d'intervention, capitalisant sur le savoir-faire et l'expérience de ses membres.

Ses champs d'intervention concernent la prévention et les vulnérabilités des familles, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion.

En qualité de tête de réseau, **la CNAPE favorise la collaboration, encourage l'entraide et la mutualisation des compétences et des expériences entre ses associations adhérentes**.

Début 2024, elle est représentée sur le territoire national par :

- ▶ **171 associations adhérentes**
- ▶ **13 mouvements et groupements**
- ▶ **1 association nationale d'utilisateurs**
- ▶ **19 experts**

18 délégations territoriales sont représentées par des délégués territoriaux pour incarner et promouvoir les positionnements de la fédération au niveau territorial. Chaque délégué est chargé d'animer son territoire et d'enrichir les positions de la fédération par le biais de rencontres et d'événements.

Ce sont près de 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels qui accueillent et accompagnent chaque année plus de 250 000 enfants, adolescents et jeunes adultes.

Force de propositions, **elle porte des projets nationaux au service des enfants et des jeunes**.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

04 Le message du président et du directeur général

08 Les faits marquants de 2023

13 Le réseau de la CNAPE

27 Les actions et temps forts de la CNAPE

62 Les élus, les délégués territoriaux et l'équipe nationale de la CNAPE

67 Les comptes de l'exercice 2024

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Photos pages 4 et 6 : mobilisation nationale à Paris le 25 septembre 2024. Didier Tronche en tête du cortège, Pierre-Alain Sarthou répondant aux journalistes.

EN 2024, COMMENT LA CNAPE A-T-ELLE RÉUSSI À FAIRE PROGRESSER LA PRISE EN COMPTE DES DROITS DE L'ENFANT DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

Didier Tronche, président. L'année 2024 a été une année de mobilisation pour la CNAPE, qui a créé un collectif d'acteurs associatifs engagés autour d'un enjeu : « sauver la protection de l'enfance ». Les droits des enfants, les plus vulnérables, sont en danger et ce collectif, « Les 400 000 », l'a martelé dans les médias et dans la rue. Il faut faire front face à l'inertie des pouvoirs publics, que ce soit l'État, qui n'agit pas, faute de responsable en place ou de peur de heurter les départements, et les départements, qui souvent se retranchent derrière leurs difficultés financières. La CNAPE continuera ce combat.

Pierre-Alain Sarthou, directeur général. Nous avons produit, avec l'équipe du siège et l'expertise des commissions, de nombreux documents de plaidoyer, mis à

disposition de tous les décideurs publics, pour améliorer le sort des enfants – par exemple sur les doubles vulnérabilités ou sur les administrateurs *ad hoc* –, et proposés à la lecture des travailleurs sociaux, en particulier pour mieux diffuser ce qu'est la loi aujourd'hui. Celle de 2022, par exemple, est encore assez peu connue sur le terrain. Cette mission fondamentale que la fédération remplit depuis de nombreuses années, il faut continuer à la mener, même si nous avons parfois la fausse impression du « coup d'épée dans l'eau » face à des interlocuteurs changeants. En réalité, il arrive fréquemment que nos partenaires, dans les administrations ou les départements, mentionnent des travaux de la CNAPE qu'ils ont pu mettre à profit, sur des sujets où peu d'expertise se crée. Mais l'année a été difficile.

Didier Tronche. En effet, nous avons fait face au défi de l'instabilité, politique mais aussi financière, avec de grandes incertitudes sur le Ségur pour tous. Nous avons été auditionnés par une commission d'enquête, qui a été supprimée, puis rétablie, ce qui a semé la confusion. La crise dans laquelle la protection de l'enfance

et la stricte défense des droits de l'enfant, nos associations et professionnels sont plongés, devient un enjeu, un combat qu'il faut désormais mener chaque jour. Nos associations, de par les valeurs qu'elles défendent, doivent réinvestir le terrain de la politique au sens noble du terme, pas au sens partisan, pour le bien de tous. Le défi qui s'ouvre devant nous, c'est celui de la sauvegarde du fait associatif dans son ensemble.

L'ANNÉE DERNIÈRE, COMMENT LA CNAPE A-T-ELLE RENFORCÉ SA GOUVERNANCE, SON INFLUENCE DANS LE DÉBAT PUBLIC ET SA COLLABORATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR POUR DÉFENDRE LES DROITS DE L'ENFANT ET RÉPONDRE AUX URGENCES DU SECTEUR ? QUELLES SONT VOS AMBITIONS POUR 2025 AFIN

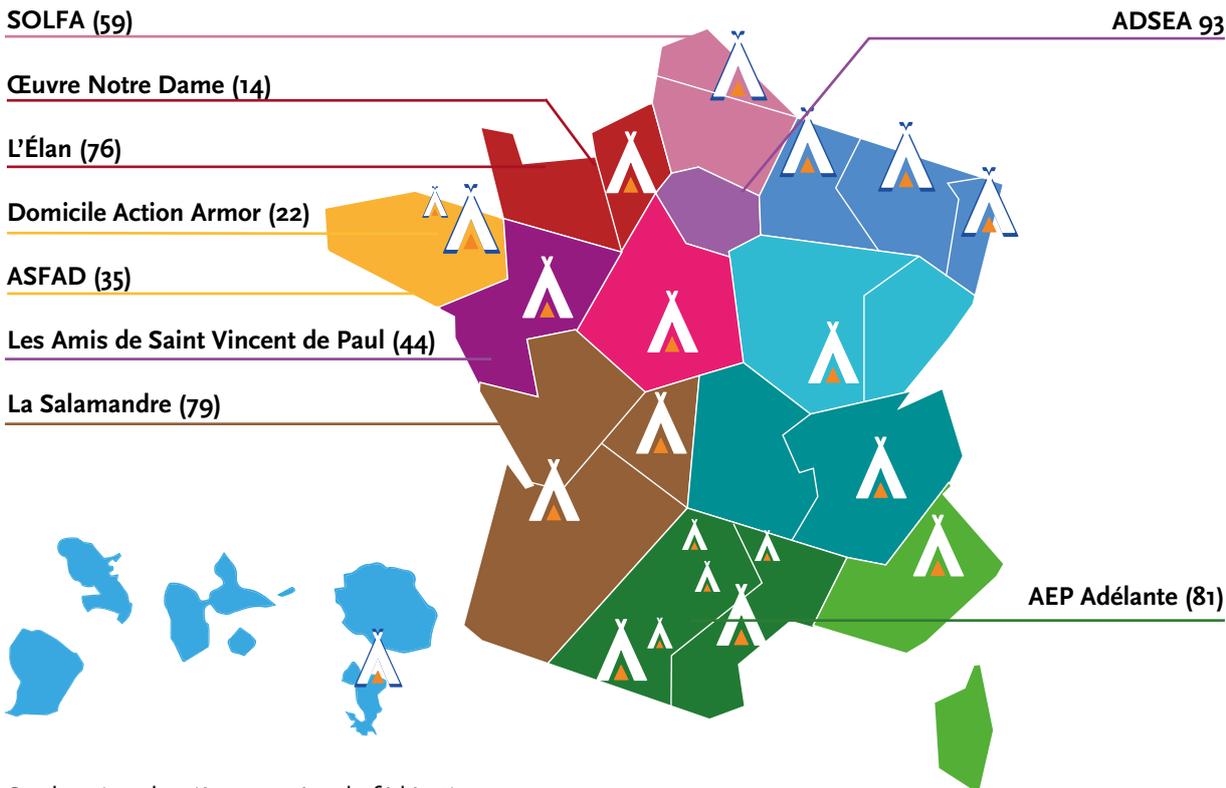


D'AMPLIFIER VOTRE INFLUENCE ET DÉFENDRE UNE VISION AMBITIEUSE ET JUSTE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

Didier Tronche. À l'appui d'une gouvernance solide, qui se matérialise par exemple par un excellent taux de présence au sein des conseils d'administration, la CNAPE a pu être à la fois prolifique dans ses prises de position publiques et dans la production de sa ligne politique, qui s'adapte aux réalités du terrain. Par exemple, la CNAPE a été parmi les premiers acteurs à clarifier sa position sur la fin annoncée du placement éducatif à domicile (PEAD), très rapidement après les deux décisions rendues par la Cour de cassation.

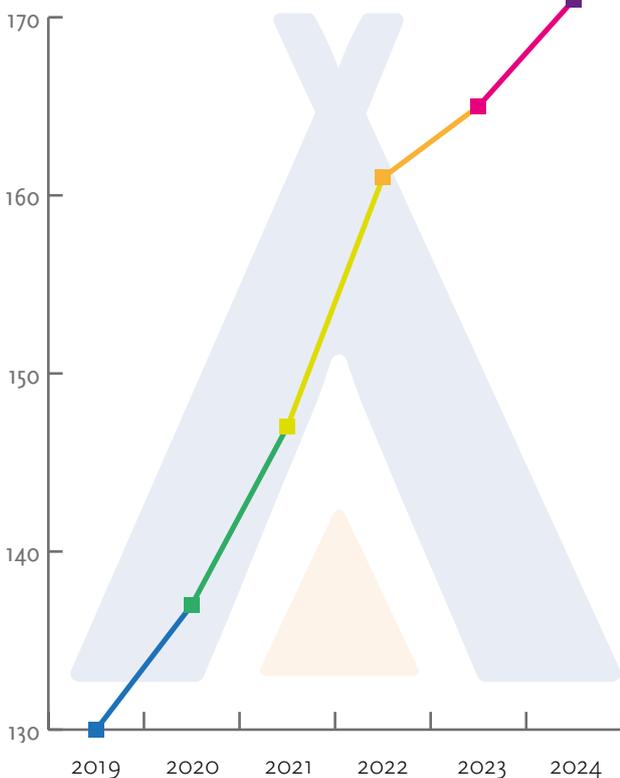
Pierre-Alain Sarthou. En 2025, nous continuerons de faire grandir l'équipe du siège, à l'appui de nouveaux projets, afin de continuer à gagner en influence mais surtout en capacité d'action directe. Avec le conseil d'administration, nous croyons en effet qu'une fédération moderne doit continuer à réfléchir – par exemple sur les enjeux de l'intelligence artificielle – mais également être en mouvement au service direct des adhérents et des personnes accompagnées. C'est par exemple tout le sens du projet SICAPE, financé par la CNAM et co-porté avec la fédération Addictions, qui permettra à des dizaines de services d'être outillés pour prévenir les conduites addictives en protection de l'enfance, avec des actions dès le 2nd semestre 2025.

EN 2024, LA FÉDÉRATION A ACCUEILLI 9 NOUVELLES ASSOCIATIONS



Sur les cinq dernières années, la fédération a connu une hausse de 25 % du nombre d'associations adhérentes. Entre 2023 et 2024, cette progression s'est établie à 5 %. L'année 2024 a été marquée par trois départs, liés à des contraintes budgétaires.

Progression du nombre d'adhérents



Depuis trois ans, une politique volontariste de développement a été engagée par l'équipe nationale en collaboration avec les délégués territoriaux. Dans cette dynamique, les délégations ont été renforcées grâce à de nouveaux outils de présentation de la CNAPE, facilitant ainsi leur action sur le terrain et soutenant le siège dans l'accompagnement des futurs adhérents. L'ambition de la fédération reste de consolider sa position en tant que fédération de référence du secteur et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, une légitimité qui s'affirme au fur et à mesure de sa croissance en nombre d'adhérents. Ce développement vise à renforcer la représentativité du secteur, assurer un maillage cohérent de l'ensemble du territoire, et porter la voix de la protection de l'enfance auprès des instances locales, telles que les ODPE et les CDPE.

En 2024, la fédération et l'équipe nationale poursuivent l'objectif de développer une stratégie plus ciblée afin de renforcer le maillage territorial et d'intensifier la présence de la CNAPE au plus près des réalités locales.

LES FAITS MARQUANTS DE 2024

JANVIER

LA VISITE D'UNE DÉLÉGATION DE LA CNAPE EN OCÉAN INDIEN

Le président et le directeur général de la CNAPE se sont rendus à La Réunion et à Mayotte pour rencontrer les associations adhérentes et les partenaires institutionnels. Ces échanges ont permis d'aborder les enjeux locaux de la protection de l'enfance, soulignant la nécessité d'un maillage territorial renforcé et de moyens adaptés pour répondre aux défis spécifiques de ces territoires.



FÉVRIER

LE LANCEMENT DE LA BASE, UNE WEB-APP AU SERVICE DES JEUNES MAJEURS

Conçue par et pour les jeunes, la plateforme la-base.org propose aux jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse plus de 100 fiches tutos et une cartographie de 10 000 structures pour les accompagner dans tous les aspects de leur vie (logement, emploi, santé, etc.).



1,5 MILLIARD POUR LES ENFANTS PROTÉGÉS : UN PLAIDOYER FONDÉ SUR DES ENQUÊTES DE TERRAIN

En 2024, la CNAPE, en partenariat avec le GEPSO et l'ANMECS, a présenté un document novateur basé sur des enquêtes de terrain approfondies concernant les besoins d'encadrement des enfants en hébergement collectif. Ce travail a permis d'estimer à 1,5 milliard d'euros les moyens nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et adolescents protégés.

LA CNAPE A REJOINT LE COLLECTIF HANDICAPS

La CNAPE a rejoint le Collectif Handicaps, qui rassemble 54 associations nationales œuvrant dans le champ du handicap. En tant que membre, la fédération a participé activement à ses missions pour représenter les intérêts des enfants en situation de handicap et contribuer aux actions collectives visant à défendre leurs droits fondamentaux.



MARS

UNE RENCONTRE AVEC SARAH EL HAÏRY

Le 18 mars, le président de la CNAPE, Didier Tronche, accompagné du directeur général Pierre-Alain Sarthou, a rencontré la ministre chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, Sarah El Haïry. Le président et la ministre ont échangé longuement sur la situation difficile des associations, marquée par des défis RH et financiers, ainsi que sur les tensions qui pèsent sur la qualité de l'accompagnement des enfants et des jeunes.



UN PLAN D'INVESTISSEMENT NOVATEUR POUR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

La Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts), la CNAPE et Départements de France ont convenu d'un plan d'investissement ambitieux et innovant à destination des acteurs de l'aide sociale à l'enfance.

AVRIL

DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES DÉPLOYÉES POUR L'ENFANCE PROTÉGÉE

En 2024, la Banque des Territoires, la CNAPE, la Manufacture par Docaposte et la Caisse des Dépôts ont renforcé leur engagement en faveur de l'enfance protégée en déployant des solutions numériques dans le cadre du plan d'actions lancé en 2023.

LE RETOUR DE LA COMMISSION PARENTALITÉ : UN RECENTRAGE ATTENDU

Le 9 avril 2024, Sarah El Haïry, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles, a annoncé la réinstallation de la commission « Pour nos enfants et nos adolescents : soutenir la parentalité », répondant ainsi aux attentes de plusieurs acteurs de l'enfance, dont la CNAPE, en faveur d'une politique de soutien à la parentalité prévenante.

MAI

VERS DES NORMES D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE

L'ANMECS, la CNAPE et le GEPSO ont interpellé les parlementaires sur les défis du secteur. Une proposition de loi a été soumise pour fixer des taux et normes d'encadrement, garantissant une présence suffisante de professionnels auprès des enfants protégés.

UNE FICHE SUR LES VISITES EN PRÉSENCE D'UN TIERS

La CNAPE et son groupe d'appui à la protection de l'enfance ont publié une fiche sur les visites en présence d'un tiers, ordonnées par le juge des enfants lors d'un placement.



MINEURS ISOLÉS : 27 ASSOCIATIONS SAISISSENT LE CONSEIL D'ÉTAT

La CNAPE et 26 autres organisations ont saisi le Conseil d'État pour exiger la mise en conformité du dispositif de protection des mineurs isolés avec la Convention internationale des droits de l'enfant.



VERS UN VÉRITABLE STATUT POUR LES ADMINISTRATEURS AD HOC

La CNAPE et la FENAAH ont publié une note proposant de structurer et valoriser le statut des administrateurs *ad hoc*, essentiels à la protection des enfants

LE RÉSEAU INFO JEUNES REJOINT LA BASE

En partenariat avec la CNAPE, le Réseau Info Jeunes a intégré ses structures à La BASE pour améliorer l'accès aux droits des jeunes majeurs.

UN APPEL POUR UNE SOLIDARITÉ NATIONALE RENFORCÉE

La CNAPE, la FAS, Nexem, l'UNAPEI, l'UNISSS et l'UNIOPSS ont demandé à l'État de respecter son devoir de solidarité et de reconnaître les professionnels du secteur à leur juste valeur.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CNAPE

À l'occasion de l'assemblée générale de la CNAPE le 31 mai 2024, les membres ont approuvé le procès-verbal de l'AG 2023, pris connaissance des rapports moral, d'activité et financier, et adopté le budget 2024 ainsi que les barèmes de cotisation 2025.

JUIN

LA CNAPE INTERPELLE LES FUTURS DIRIGEANTS

Face à la crise aggravée par la dissolution de l'Assemblée Nationale, la CNAPE a proposé un programme de gouvernement pour l'enfance afin d'exiger des mesures urgentes et durables.

UNE DEUXIÈME ÉDITION RÉUSSIE DU COLLOQUE MÉDICO-SOCIAL

Les 24 et 25 juin 2024, la CNAPE a organisé un colloque « Précarité, santé, sécurité : protéger l'enfant handicapé face à ses vulnérabilités » sur les initiatives de soutien aux enfants handicapés et protégés, avec des interventions d'experts et des témoignages pratiques.

POUR UNE PROTECTION DE L'ENFANCE PLUS ÉQUITABLE

La CNAPE a publié un document définissant les critères essentiels des mesures AED-AEMO, afin d'assurer des interventions à domicile cohérentes et respectueuses des droits de l'enfant.

AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PROTÉGÉS ET HANDICAPÉS

Une enquête CNAPE-UNAPEI a révélé qu'un quart des enfants accompagnés cumulent protection et handicap. Les deux fédérations appellent à des parcours sécurisés et des réponses adaptées.

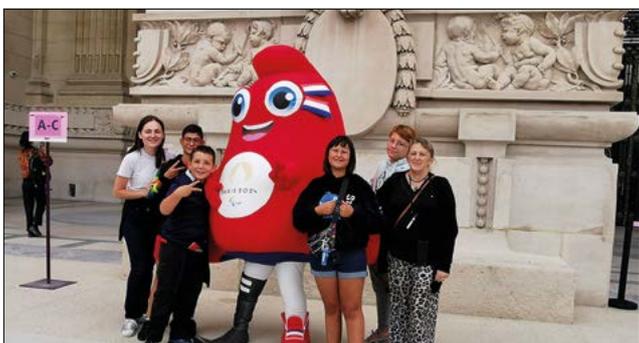
JUILLET

RECUEIL DES « TEMPS FORTS » DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La CNAPE a publié un recueil des auditions de la commission Miller-Santiago, mettant en lumière les défis majeurs de la protection de l'enfance, à travers six thématiques clés.

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Face à la crise de la protection de l'enfance, la CNAPE a proposé 14 mesures immédiates pour agir rapidement. Parallèlement, elle a lancé le collectif Les 400 000 et appelé à une manifestation le 25 septembre à Paris pour soutenir une protection de l'enfance ambitieuse.



AOÛT

LA CNAPE DISTRIBUE DES BILLETS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 AUX ENFANTS PROTÉGÉS

En juin 2023, la CNAPE a été désignée opératrice du sous-programme "Enfance protégée". Elle a ainsi distribué 7200 billets pour les JOP 2024 à des enfants sous mesure de protection, au travers de 70 associations adhérentes.

SEPTEMBRE

MOBILISATION HISTORIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le 25 septembre, plus de 3 500 personnes se sont mobilisées à Paris pour dénoncer la crise de la protection de l'enfance. Sous l'appel du collectif Les 400 000, participants et parlementaires ont défendu une priorité nationale pour ce secteur, soulignant le manque de moyens et l'épuisement des professionnels.

CLARIFICATION DU CADRE JURIDIQUE DU PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE

La CNAPE a plaidé pour une clarification rapide du cadre juridique du placement éducatif à domicile (PEAD) afin d'assurer son efficacité et son application uniforme, suite à l'avis de la Cour de cassation du 14 février 2024.



OCTOBRE

RENCONTRE AVEC AGNÈS CANAYER

Le président de la CNAPE, Didier Tronche, et le directeur général, Pierre-Alain Sarthou, ont rencontré la ministre chargée de la Famille et de la Petite enfance pour discuter des urgences en protection de l'enfance, notamment le Ségur, le financement des associations, l'attractivité des métiers et les listes d'attente des mesures de protection.



13 ET 14 NOVEMBRE 2024 COLLOQUE ANNUEL DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE : COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER LA JEUNESSE EN CRISE

Le colloque a exploré l'impact des crises sociales et écologiques sur la santé mentale des jeunes, en réfléchissant à des solutions pour les aider à se projeter dans l'avenir. Des experts ont proposé des clés de compréhension et des outils pour les accompagner.



DÉCEMBRE

CYCLONE CHIDO : SOLIDARITÉ ET ACTION POUR LES ENFANTS DE MAYOTTE

La CNAPE a soutenu les habitants de Mayotte après le cyclone Chido, appelant à la solidarité pour aider les enfants et leurs familles, et soutenant les actions locales d'urgence et de reconstruction.

NOVEMBRE

4^E ÉDITION DU TOURNOI DES DÉFENSEURS DE L'ENFANCE À NICE

Le 17 novembre, la CNAPE a organisé la 4^e édition du tournoi des Défenseurs de l'Enfance à l'Allianz Riviera de Nice. Plus de 200 enfants d'associations membres de la CNAPE représentant 18 clubs de ligue 1 ont participé à des matchs amicaux, sensibilisant le public à la protection de l'enfance et au numéro 119 – Allô Enfance en Danger.



20 ANS DES CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS (CEF)

La CNAPE a célébré les 20 ans des CEF, dont 28 sont gérés par ses membres. Pour marquer cet anniversaire, deux événements ont été organisés : des Portes ouvertes des CEF du SAH (27 septembre 2024) et un concours culinaire TOP CEF (29 novembre 2024 à Béthune).

LE RÉSEAU DE LA CNAPE



Créée en 1948 et reconnue d'utilité publique en 1982, la fédération regroupe le plus grand nombre d'associations dans le champ de la protection de l'enfance, renforçant ainsi sa légitimité tant sur le plan politique que technique.

LE PROJET FÉDÉRAL

171 associations fondations et organismes à but non lucratif

13 mouvements et groupements

1 association nationale d'usagers

19 experts

9 membres d'honneur

L'ORGANISATION COLLÉGIALE

Les adhérents de la CNAPE se répartissent en quatre collèges : les associations, fondations et organismes à but non lucratif, les mouvements, les associations nationales d'usagers et les experts.

En 2024, la fédération a rassemblé 171 associations membres réparties sur l'ensemble du territoire tant métropolitain qu'ultramarin.

Elle a compté, en outre, 13 mouvements adhérents : Adédom – la fédération du domicile, la Fédération Nationale des Centres Parentaux (FNCP), l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS), l'Association Nationale des Points Accueil-Ecoute Jeunes (ANPAEJ), l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF), le Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO), le Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CNDPF),

la Fédération Nationale des Administrateurs *Ad Hoc* (FENAAH), la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF), la Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ), la Fédération Nationale des Lieux de Vie (FNLV), la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés (FN3S), l'Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité (UNAPP).

ATD Quart Monde représente le collège des associations nationales d'usagers.

19 personnes physiques et morales, reconnues dans leur domaine de compétence et ayant une expérience significative dans l'engagement associatif, composaient le collège des experts.

Enfin, un collège des membres d'honneur rassemble actuellement 9 personnes physiques ayant rendu des services notables à la fédération.

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle aspire à être incontournable sur l'ensemble des sujets relatifs à l'enfance et à la jeunesse.

LA GOUVERNANCE

LES INSTANCES STATUTAIRES DE LA CNAPE

L'assemblée générale

L'assemblée générale de la CNAPE s'est tenue le 31 mai 2024. Après avoir approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mai 2023, l'assemblée générale a entendu le rapport moral du président et le rapport d'activité du directeur général. Elle a ensuite approuvé les comptes annuels, voté le budget 2024, les barèmes de cotisations 2025 pour les différents collèges.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé, au maximum, de 25 membres : 16 d'entre eux au plus sont élus par le collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif, 6 par le collège des mouvements et groupements, 2 par le collège des experts et 1 par celui des associations nationales d'usagers.

Le président du conseil d'orientation représente les délégués territoriaux.

En 2024, le conseil d'administration s'est réuni à six reprises, les 2 février, 22 mars, 30 mai, 21 juin, 18 octobre et 13 décembre.

Le bureau, composé de 7 membres, assiste le président dans la prise de décisions intervenant entre les réunions du conseil d'administration ou en cas d'urgence. En 2024, il s'est réuni à huit reprises, les 1 février, 23 février, 11 avril, 7 mai, 17 mai, 23 mai, 13 juin et le 6 septembre.

En parallèle de sa mission d'examen et de clôture des comptes de l'exercice 2024, et de proposition du budget pour 2025, le conseil d'administration s'est prononcé sur les questions suivantes.



La note « améliorer l'accompagnement des enfants accueillis en protection de l'enfance »

Le conseil d'administration valide le fruit des travaux du groupe sur l'accueil en protection de l'enfance. Axée sur les lieux d'hébergement collectif, elle propose des pistes pour renforcer la qualité de l'accompagnement, face aux difficultés croissantes rencontrées par les professionnels, notamment en MECS.

Le plaidoyer « enfants handicapés et protégés : déjouer les pertes de chance »

Le conseil d'administration valide les recommandations du plaidoyer « Enfants handicapés et protégés : déjouer les pertes de chance », mené avec l'Unapei, après ajustements en séance. Malgré la mise en lumière de leur situation en 2015 par le Défenseur des droits, ces enfants rencontrent toujours des difficultés majeures, accentuées par les tensions du secteur social et médico-social. Le plaidoyer insiste sur la nécessité d'une politique ambitieuse et formule des recommandations autour du repérage précoce, de la coordination des acteurs et de l'amélioration de l'accompagnement.

La note « les administrateurs *ad hoc*, créer les conditions d'un véritable statut »

Le conseil d'administration valide les travaux du groupe flash CNAPE-FENAAH. Cette note répond à l'augmentation des besoins et à l'élargissement des missions des administrateurs *ad hoc*. Elle formule des recommandations pour définir

légalement leur statut, structurer leur rôle et garantir leur valorisation.

Le projet de colloque international et de convention de partenariat avec l'ANCREAI

Le conseil d'administration valide le projet de colloque international et la convention de partenariat avec l'ANCREAI. Prévu fin 2025 à Paris, cet événement réunira des experts de la protection de l'enfance de France, d'Italie, d'Écosse et du Québec afin de comparer leurs modèles et pratiques. Les discussions porteront sur la gouvernance, le financement, l'accueil familial et institutionnel, ainsi que sur les succès et défis de chaque système. Plusieurs administrateurs soulignent l'intérêt de cette collaboration avec les CREAI et l'importance de bien articuler ces journées avec d'autres événements nationaux.

Le « document d'orientation pour les mesures d'aide éducative à domicile et d'action éducative en milieu ouvert »

Le conseil d'administration a validé le document d'orientation pour les mesures d'aide éducative à domicile et d'action éducative en milieu ouvert, moyennant quelques ajustements apportés en séance. Cette contribution, travaillée avec le CNAEMO, offre une analyse approfondie des implications d'une mesure de milieu ouvert de type AED/AEMO, en mettant l'accent sur les pratiques professionnelles essentielles. Ce document d'orientation vise également à définir le contenu minimal requis pour une mesure de milieu ouvert AED/AEMO significative, efficace et adaptée aux besoins fondamentaux de l'enfant.

Les orientations à la suite de la mobilisation du 25 septembre 2024

Suite au succès de la mobilisation du 25 septembre 2024, une nouvelle action est prévue en 2025, avec une déclinaison nationale et territoriale. Le positionnement de la fédération reste centré sur la défense des droits de l'enfant et la réponse à leurs besoins. Un groupe de travail mixte est créé pour structurer le plaidoyer, tandis qu'une veille parlementaire sera mise en place pour suivre les propositions de loi et soutenir les adhérents face aux décideurs publics.

La contribution du groupe de travail sur les mineurs non-accompagnés : « les enjeux de la prise en charge des jeunes majeurs : où en sont les ex-MNA ? »

Le conseil d'administration a validé le document issu du groupe de travail sur les mineurs non-accompagnés (MNA), après avoir pris connaissance des difficultés rencontrées par les associations dans l'accompagnement des MNA vers l'âge adulte, notamment en ce qui concerne la régularisation administrative, l'accès à l'emploi, au logement et aux mesures de soutien. La contribution, qui propose huit recommandations pour simplifier les démarches et déconstruire les stéréotypes associés aux MNA, sera envoyée à la Mission nationale « mineurs non-accompagnés ».

La contribution du groupe de travail sur le cahier des charges des CER et des CEF : «élaboration d'un cahier des charges national des centres éducatifs fermés : les attentes du secteur associatif habilité »

Le conseil d'administration a validé les réflexions menées sur le cahier des charges des centres éducatifs renforcés (CER) et des centres éducatifs fermés (CEF). Cette contribution souligne les spécificités des établissements gérés par le secteur associatif, qui ne sont pas prises en compte dans le cahier des charges actuel, et explore les défis liés à la prise en charge de la santé mentale et à l'accès à l'éducation des mineurs placés en CEF. Le document présente également des recommandations pour améliorer la formation des professionnels et renforcer les liens entre les établissements et le milieu ouvert. La contribution sera adressée à la Mission d'évaluation des CEF dans le cadre de son rapport attendu en avril.

Le conseil d'orientation

Le conseil d'orientation de la CNAPE est un organe consultatif placé auprès du conseil d'administration de la fédération. Composé de l'ensemble des délégués territoriaux, il joue un rôle essentiel dans l'analyse des enjeux du secteur, la remontée des préoccupations locales et la formulation de propositions stratégiques.

Sa mission principale est de contribuer à l'élaboration des orientations politiques de la CNAPE afin d'influencer les décisions stratégiques nationales. Le président du conseil d'orientation est membre de droit du conseil d'administration, garantissant ainsi un lien direct entre les travaux du conseil et les décisions fédérales.

En 2024, le conseil d'orientation a poursuivi ses travaux en mettant l'accent sur les enjeux stratégiques et politiques de la protection de l'enfance. Il s'est réuni à deux reprises, en mars et en septembre.

Parmi les sujets prioritaires, le Plan Marshall a occupé une place centrale. Conçu comme une réponse aux multiples alertes sur les difficultés croissantes du secteur (financements insuffisants, tensions sur les ressources humaines, fragilité des dispositifs de protection), ce plan a donné lieu à plusieurs propositions :

- ▶ Renforcement des stratégies de communication pour accroître la visibilité des problématiques du secteur,
- ▶ Organisation de mobilisations nationales pour porter les revendications auprès des pouvoirs publics,
- ▶ Élaboration d'actions concertées visant à pérenniser et améliorer les dispositifs de protection de l'enfance.

La prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) a également été un axe majeur, avec un plaidoyer pour un accueil inconditionnel et égalitaire, et la mise en place d'une cartographie des pratiques territoriales pour identifier les dysfonctionnements.

Le conseil a également souligné la nécessité d'adapter le plaidoyer de la CNAPE dans un contexte politique fragmenté, tout en maintenant un dialogue ouvert avec les représentants politiques, fidèle aux valeurs humanistes de la fédération.

Ces orientations ont été présentées au conseil d'administration pour validation.



Damien SCANO,

Président du conseil d'orientation
délégué territorial Provence Alpes Côtés d'Azur

▶ *Les territoires sont le cœur de la CNAPE. C'est à travers eux que se construit notre engagement, en lien direct avec les enjeux locaux. Leur rôle est essentiel pour faire remonter les préoccupations et porter la voix des acteurs. Ensemble, nous faisons avancer la CNAPE et défendons les intérêts des enfants et des familles.* ▶



LES INSTANCES PUBLIQUES NATIONALES AUXQUELLES PARTICIPE LA CNAPE

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

La CNAPE siège aux assemblées plénières du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), dont elle est membre depuis sa création.

En son sein, elle participe aux travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, une des trois chambres de cette instance. En 2024, le rapport « Quelle place pour les enfants dans les espaces publics et la nature », dont l'élaboration avait commencé en 2023, a été publié.

En parallèle, de nombreux travaux sur la santé mentale ont été menés, notamment en vue

de l'année 2025 durant laquelle la santé mentale a été érigée en Grande Cause nationale.

Le Conseil national de la protection de l'enfance

Suite à la publication au Journal officiel du 7 juin 2023 de l'arrêté portant désignation des membres du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), la CNAPE conserve quatre sièges au sein de cette instance. Ces sièges sont répartis comme suit : titulaires, Didier Tronche, Pierre-Alain Sarthou, Patricia Adam et Cathy Blanc-Chardan ; suppléants, Marie-Pierre Auger, Lorette Privat, Michel Cherville et Nicolas Maigne.

Didier Tronche est également membre du bureau du CNPE.

La fédération a activement participé à l'élaboration des avis relatifs aux projets de décrets d'application de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, à celui relatif à la liste et aux modalités de désignation et de radiation des administrateurs *ad hoc* (AAH) ainsi qu'aux projets de décret relatifs au délai opposable en cas de retrait d'un agrément d'assistant familial ou maternel.

La CNAPE a également été nommée coprésidente de la commission relative à l'Outre-mer, créée à la fin de l'année.



Le groupement France Enfance Protégée

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « France Enfance Protégée », opérationnel depuis son Assemblée générale du 5 janvier 2023, a été créé en vertu de la loi du 7 février 2022. La CNAPE, membre du collège des associations, occupe un siège au conseil d'administration, avec son directeur général comme représentant, et assume le rôle de coordinatrice du collège, désignée par les associations paires.

Ce GIP assure la coordination des pratiques à l'échelle nationale, gère divers conseils et agences, et exerce les missions de l'Agence française pour l'adoption, du Service national d'appel téléphonique pour l'enfance en danger (119), de l'Observatoire national de la protection de l'enfance.

L'Observatoire national de la protection de l'enfance

En septembre 2022, l'Observatoire de la protection de l'enfance (ONPE) avait lancé un séminaire de recherche

réunissant des intervenants de disciplines diverses (pédopsychiatres, psychologues, juristes, sociologues), afin de faire le point sur les recherches scientifiques et dessiner des axes de travail partagés sur le sujet des négligences.

La CNAPE a été sollicitée pour contribuer à la réflexion collective sur ce thème et élaborer des conclusions partagées au regard des échanges des quatre séances respectivement consacrées aux définitions et approches des négligences ; au repérage et au moyen de mesurer les négligences ; aux conséquences des négligences sur le développement et les comportements des enfants ; à la protection des enfants victimes.

Le Haut Conseil du travail social

Le Haut Conseil du travail social (HCTS), établi le 1er juillet 2016 en remplacement du Conseil supérieur du travail social (CSTS), est une instance consultative rattachée au ministère des Affaires sociales. Il conseille le Premier ministre, le ministre des Affaires sociales et d'autres ministres sur des questions relatives au travail social. Mathieu Klein a pris la présidence du HCTS en juillet 2021, succédant à Brigitte Bourguignon.

Il réalise des travaux d'observation, d'évaluation et de recherche dans le domaine du travail social. Il est consulté par le gouvernement sur les projets de textes législatifs et réglementaires ainsi que sur les programmes d'action touchant le travail social.

La CNAPE a participé aux groupes de travail en vue de la rédaction du livre blanc du travail social et proposé une contribution écrite complémentaire. Elle contribue désormais aux groupes de travail pour l'opérationnalisation des mesures du livre blanc.

La Haute Autorité de Santé

La CNAPE est membre du comité de concertation de la Haute Autorité de Santé (HAS) depuis sa création en 2018.

En 2024, la CNAPE a été sollicitée pour accompagner la HAS dans ses travaux exploratoires visant l'élaboration de bonnes pratiques professionnelles portant sur «l'aller vers dans le travail de rue en prévention spécialisée: enjeux d'accompagnements individuels, enjeux d'évolution des territoires.» Cette rencontre a permis à la CNAPE de rappeler l'importance de la prévention spécialisée, les formes multiples qu'elle peut prendre et l'ensemble des domaines où elle a une plus-value.

En 2025, la CNAPE a échangé avec la HAS sur les premiers retours suite à la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation de la qualité.

Le Conseil National de l'Organisation Sanitaire et Sociale

Le Conseil National de l'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS) est une instance consultative composée d'une section sanitaire et d'une section sociale. Cette dernière, dont la CNAPE est membre, est compétente pour donner un avis sur les conditions techniques

minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et sur leurs problèmes communs. Elle est également chargée d'une mission générale d'évaluation et de réflexion sur des propositions relatives aux priorités d'action sociale et médico-sociale.

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Membre du troisième collège, qui réunit les représentants d'associations agissant dans le champ du handicap, du CNCPPH, la CNAPE a pleinement participé aux travaux de cette instance, particulièrement à travers les séances plénières et la commission Éducation scolarité.

Concernant les enfants et les jeunes en situation de handicap, la commission Éducation scolarité a porté des travaux relatifs aux pôles d'appui à la scolarité, aux dispositifs d'autorégulation ou encore aux aménagements nécessaires en faveur des étudiants en situation de handicap.

En plus de son activité habituelle, l'année 2024 a été marquée par de nombreuses réflexions relatives à l'anniversaire de la loi du 11 février 2005 ont eu lieu et par l'organisation de nombreux temps d'échange sur ce sujet.

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Composé de deux commissions, une sur l'insertion des jeunes, à laquelle la CNAPE participe en tant que membre invité, et une sur l'éducation populaire, le Conseil d'orientation des

politiques de jeunesse éclaire les politiques publiques sur la jeunesse.

En 2024, la CNAPE s'est notamment mobilisée sur la rédaction du rapport «Logement des jeunes : une urgence sociale!», qui paraîtra début 2025. Il met en avant les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes, et notamment ceux sortant des dispositifs de protection de l'enfance, mais aussi des recommandations et des bonnes pratiques pour améliorer l'accès à un logement digne pour tous.

LES CNAPES TERRITORIALES

18
délégations territoriales

4
délégués départementaux

1225 heures
de bénévolat valorisées

126 participations
à des instances territoriales
(ARS, PJJ, CAP, ODPE,
CDPE)

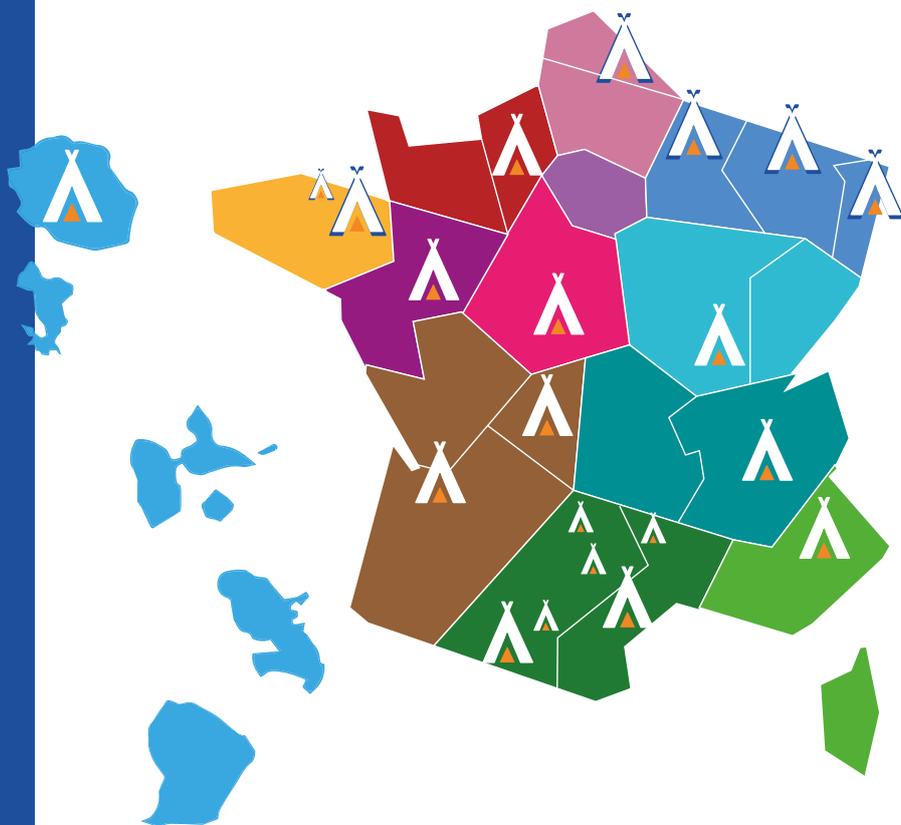
39 rencontres territoriales
et départementales
organisées

5 évènements territoriaux
organisés

3 séminaires organisés
(deux conjoints avec l'équipe
nationale, 1 avec le CA)

La CNAPE s'appuie sur un réseau dynamique de délégations territoriales et départementales pour déployer ses actions et représenter les intérêts de ses adhérents au plus près des réalités locales. Ces structures décentralisées jouent un rôle clé dans le développement de la fédération et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

En 2024, ces délégations ont renforcé cette dynamique de réseau en favorisant la concertation, le partage d'expériences et la mobilisation collective entre les différents adhérents de la fédération.



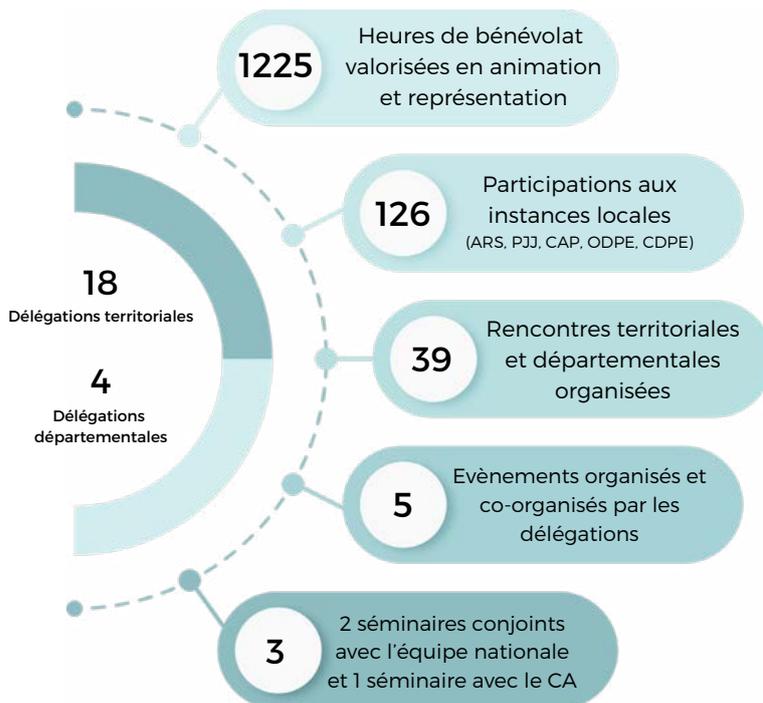
Retrouvez les
coordonnées des
délégués territoriaux
et départementaux
en page 65

Les séminaires occupent une place centrale dans la vie du réseau CNAPE, offrant des espaces de réflexion, d'échange et de co-construction entre délégués territoriaux et l'équipe nationale. Ces moments visent également à soutenir les délégués, en valorisant leurs retours d'expérience et en leur fournissant des outils, et à renforcer les synergies interterritoriales. Ils favorisent également un dialogue ouvert, adapté aux spécificités de chaque territoire, pour nourrir une vision partagée et renforcer le réseau CNAPE.

LA VIE DES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

Au fil de l'année, les délégations ont été le théâtre de nombreuses initiatives, rencontres et échanges, illustrant la richesse et la diversité de l'engagement associatif sur le terrain. Elles ont aussi été un espace privilégié pour identifier les besoins et les enjeux spécifiques des territoires, et pour proposer des réponses adaptées et innovantes.

L'ANNÉE DES DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX EN CHIFFRES



LA DIFFUSION DE L'EXPERTISE DE LA CNAPE

Les délégations ont également organisé divers événements favorisant le partage de bonnes pratiques, le renforcement des compétences et la réflexion

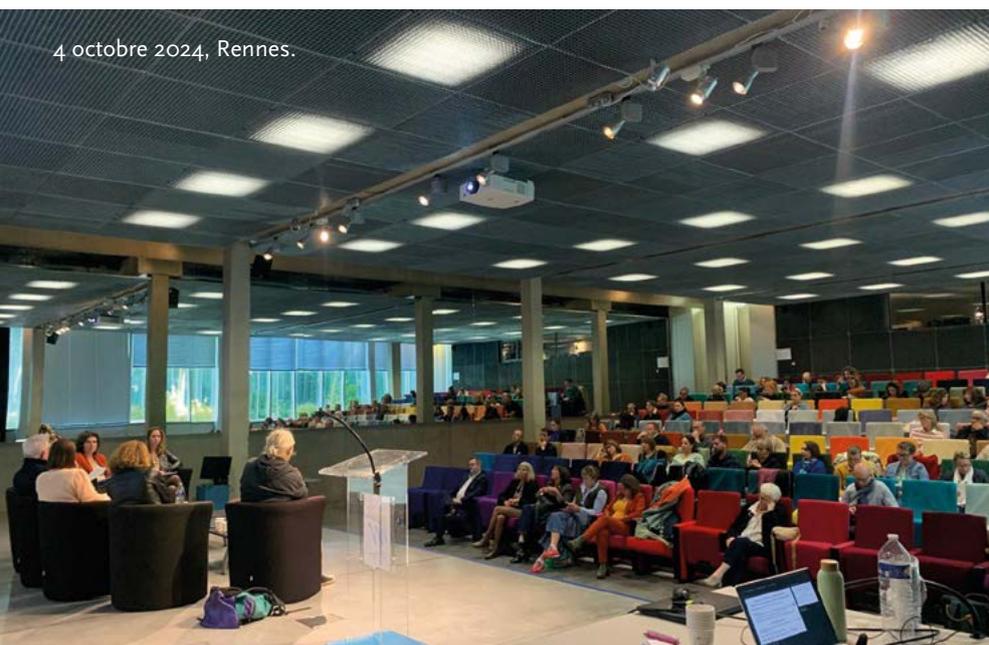
collective. Qu'il s'agisse de conférences ou de colloques, les thématiques développées sont venues appuyer les travaux de la fédération et mettre en lumière la richesse des projets mis en place par les associations.

CNAPE BRETAGNE

Repenser la protection de l'enfance

Le 4 octobre, la CNAPE Bretagne et l'URIOPSS Bretagne ont organisé une Journée Régionale Protection de l'Enfance à Rennes, réunissant près de 100 participants issus du secteur associatif, des institutions publiques et des services de protection de l'enfance.

Quatre grandes thématiques ont structuré les débats : l'adaptation des réponses aux besoins des enfants et des familles, la refonte des dispositifs existants, la co-construction des solutions avec



les jeunes concernés et l'accès aux soins dans un contexte de crise du système de santé. Un moment clé de cette journée a été la présentation de la web-application La BASE, développée par la CNAPE pour faciliter la transition vers l'âge adulte des jeunes accompagnés. Cet outil innovant a suscité un vif intérêt parmi les participants et illustré la nécessité d'intégrer des solutions numériques adaptées aux enjeux actuels. Cette journée a renforcé la dynamique régionale en faveur d'une protection de l'enfance plus efficace et concertée, en encourageant une coopération accrue entre les différents acteurs du secteur.

Participer à des projets en réseau

Les délégations ont activement participé à des projets communs, témoignant de la force du collectif au sein du réseau CNAPE. Ces initiatives collaboratives, qu'elles soient locales ou nationales, ont permis de mutualiser les expertises, de développer des actions innovantes et de renforcer l'impact des démarches engagées. En favorisant le travail en synergie, ces projets ont renforcé le sentiment d'appartenance et ont contribué à la valorisation des compétences et des savoir-faire des associations membres.

CNAPE HAUTS-DE-FRANCE

Journée d'étude « Protection de l'enfance et handicap : quels leviers face à cette double vulnérabilité ? »

Le 10 septembre 2024, la CNAPE Hauts-de-France, en partenariat avec l'URIOPSS, a organisé à Arras une journée d'étude consacrée à la double



vulnérabilité des enfants en situation de handicap et bénéficiant d'une mesure de protection. Cette rencontre a permis de croiser les perspectives des acteurs des deux secteurs pour mieux comprendre les enjeux spécifiques et identifier des leviers d'action adaptés.

S'appuyant sur une enquête régionale menée auprès des établissements et services concernés, cette journée a mis en évidence des chiffres préoccupants : 31 % des enfants accueillis dans le secteur du handicap relèvent de l'ASE, et 35,7 % des enfants confiés bénéficient d'une notification MDPH. Ces données ont servi de base aux échanges sur la nécessité d'une coordination renforcée entre les différents acteurs pour éviter les ruptures de parcours et assurer une prise en charge cohérente et adaptée aux besoins de chaque enfant.

La présentation du plaidoyer « Déjouer les pertes de chance des enfants doubles vulnérables », porté par la

CNAPE et l'UNAPEI, a constitué un temps fort de la journée. Enfin, une table ronde réunissant des représentants de l'ARS et des départements a permis d'aborder les perspectives d'évolution des dispositifs de soutien et de sensibiliser les décideurs à la nécessité d'un engagement renforcé sur cette thématique.

Rendre visible l'action de la CNAPE

Des temps forts ont contribué à dynamiser le réseau et à renforcer l'ancrage local de la CNAPE. Ils ont permis de valoriser les actions des associations adhérentes et de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la protection de l'enfance.

CNAPE LANGUEDOC- ROUSSILLON

Sensibilisation et collecte de fonds à l'Urban Trail de Béziers

Lors de l'édition de l'Urban Trail de Béziers, qui a rassemblé pas moins de 6 200 participants, la

délégation a installé et présenté au grand public l'exposition dédiée à la prévention.

Cette initiative visait à sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'enfance, une cause portée depuis deux ans dans une ville confrontée à des enjeux importants de précarité.

Au-delà de la sensibilisation, cette participation a également permis de lever des fonds pour soutenir des actions concrètes en faveur des enfants. Grâce aux dons collectés, il a notamment été possible de financer un séjour à Paris pour que les enfants protégés puissent assister aux Jeux Olympiques, leur offrant ainsi une expérience unique et enrichissante, tant sur le plan personnel que collectif.

Cette démarche illustre la volonté de la délégation d'agir à la fois sur le plan de la sensibilisation et du soutien direct aux enfants. En s'inscrivant dans des événements grand public, elle renforce la visibilité de la protection de l'enfance et favorise un engagement collectif en faveur des jeunes les plus vulnérables.

CNAPE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Une transition numérique

En 2024, les adhérents de la CNAPE Limousin Poitou-Charentes ont été informés, lors des réunions régionales, des enjeux liés aux Ségur du numérique dans le secteur de la protection de l'enfance. L'objectif était de permettre aux acteurs du territoire de bénéficier des fonds de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour s'équiper en logiciels certifiés facilitant la gestion du



dossier unique de l'utilisateur, déployer une messagerie sécurisée de santé et acquérir le matériel nécessaire.

Dans une dynamique collective, les adhérents ont choisi de se regrouper pour présenter un dossier unique à l'ARS, qui a retenu leur candidature. Un adhérent désigné par l'ensemble des membres a bénéficié des fonds pour piloter et accompagner l'ensemble du groupe dans cette transition numérique.

L'année 2024 a également été marquée par de nombreux échanges entre les différents acteurs des départements du territoire. Si des disparités existent entre chaque département, certaines problématiques communes ont émergé, enrichissant les discussions et les réflexions collectives. Les réunions de la CNAPE Limousin Poitou-Charentes ont ainsi permis

d'offrir un cadre propice aux partages d'expériences et aux élaborations collectives, suscitant un fort intérêt chez les adhérents.

Renforcement de l'échange d'expériences et de pratiques

Un des axes fondamentaux de l'action des délégations demeure le renforcement des échanges d'expériences et de pratiques entre les adhérents. Cette démarche favorise l'enrichissement des approches professionnelles, la mutualisation des savoir-faire et la construction de réponses innovantes face aux défis communs.

Tout au long de l'année, les délégations ont activement contribué à des projets collectifs, illustrant la force du réseau. Ces projets ont permis d'établir des espaces de réflexion et de co-construction, favorisant la circulation d'idées et la mise en



Journée d'étude organisée par la délégation CNAPE Normandie « violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit ! », Hérouville-Saint-Clair

délégation à défendre un modèle social solidaire et engagé, tout en s'inscrivant dans une dynamique d'ouverture et de coopération européenne.

CNAPE NORMANDIE

Journée d'étude « violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit ! »

Le 27 novembre, la délégation régionale Normandie de la CNAPE a organisé à Hérouville-Saint-Clair une journée d'étude consacrée aux violences sexuelles faites aux enfants, un sujet sensible et d'une actualité brûlante pour les services de protection de l'enfance. Cette rencontre a offert un espace de réflexion riche et engagé, croisant les regards de la clinique, du droit et de la narration littéraire pour mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et les réponses à apporter.

Point d'ancrage de cette journée, le rapport de la CIIVISE publié en novembre 2023 a été présenté par Alice Casagrande, secrétaire générale de la commission. Son intervention a mis en lumière les préconisations essentielles pour renforcer la prévention et améliorer l'accompagnement des victimes. La lecture d'extraits du roman « Les Longueurs » de Claire Castillon a également marqué les esprits, illustrant avec force le parcours d'une enfant victime et la complexité de son cheminement vers la reconstruction.

Enfin, une table ronde réunissant divers professionnels (travailleurs sociaux, magistrats, policiers, psychologues) a permis d'aborder les enjeux de la prise en charge des enfants victimes et les défis du

valeur des initiatives locales. Par ailleurs, la démarche collective a permis de développer des outils partagés, adaptés aux réalités du terrain, tout en renforçant les liens inter-associatifs.

Au-delà des rencontres physiques, des temps de travail en visioconférence et des groupes de discussion thématiques ont été mis en place pour faciliter des échanges réguliers. Cette volonté d'apprentissage mutuel et de solidarité professionnelle constitue un levier essentiel pour affronter les évolutions du secteur et défendre les intérêts des enfants.

CNAPE LORRAINE

Mobilisation et coopération européenne

L'année 2024 a été marquée par un engagement fort en Lorraine, avec notamment la participation

active des adhérents à la mobilisation du collectif des 400 000, qui a permis de porter haut les revendications du secteur et d'alerter les pouvoirs publics sur les tensions croissantes que connaissent les structures de protection de l'enfance.

Par ailleurs, la délégation CNAPE Lorraine s'est engagée dans le projet Interreg CAPACITI, une initiative transfrontalière visant à améliorer la participation des enfants à la défense de leurs droits. Ce projet, en cohérence avec les recommandations des Nations Unies, met l'accent sur la formation des professionnels pour garantir une prise en compte adaptée de la parole des jeunes, y compris ceux ayant des besoins spécifiques.

Dans un contexte où les acteurs associatifs sont soumis à de fortes pressions économiques et sociales, ces initiatives témoignent de la capacité de la

signalement et de l'accompagnement judiciaire. Cette journée a réaffirmé l'engagement de la CNAPE à soutenir et amplifier la mobilisation contre les violences sexuelles faites aux enfants.

CNAPE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Un nouveau format de rencontre

Depuis deux ans, la CNAPE PACA Sud a fait évoluer le format de ses rencontres territoriales. Le rythme bimestriel est maintenu, alternant entre réunions en présentiel dans les départements et visioconférences. Chaque rencontre, organisée de 10h à 16h, s'articule autour de deux temps forts :

- ▶ Le matin, un échange sur les actualités locales et nationales.
- ▶ L'après-midi, une réflexion approfondie sur un thème d'actualité.

En 2024, les discussions ont porté sur les listes d'attente en AEMO, le financement et l'autorisation des espaces de rencontres parents-enfants, le document d'orientation CNAPE/CNAEMO sur les mesures de milieu ouvert et la mobilisation du collectif des 400 000.

Ce format renouvelé dynamise la délégation territoriale. Le matin, administrateurs, directeurs généraux et responsables d'établissements partagent leurs expériences et s'informent des actualités nationales. L'après-midi, directeurs et chefs de service confrontent leurs pratiques et enrichissent leur compréhension des dispositifs existants. Les interventions des conseillers techniques de la CNAPE viennent appuyer ces échanges et renforcer l'analyse des réalités de terrain.

Mieux adapté aux attentes des adhérents, ce format garantit une réelle valeur ajoutée pour tous les niveaux de gouvernance et de direction, en favorisant coopération et expertise partagée.

Océan Indien

L'année 2024 a mis en lumière les défis persistants en matière de protection de l'enfance à Mayotte et à La Réunion, deux territoires confrontés à des réalités contrastées mais également marqués par des besoins structurels forts. À Mayotte, le manque criant d'équipements – avec près de 10 000 enfants non scolarisés – souligne l'urgence d'une mobilisation renforcée. À La Réunion, c'est le vieillissement des infrastructures qui appelle un effort de renouvellement.

La formation des professionnels et la sensibilisation du public figurent parmi les priorités régionales, avec une attention particulière portée à Mayotte, où les besoins sont les plus pressants. La visite du président de la CNAPE en janvier 2024 a constitué un temps fort de l'année, en dépit des perturbations liées au passage du cyclone. L'attente d'une nouvelle visite témoigne de l'importance d'un appui national aux acteurs locaux.

Dans ce contexte, la proposition de création d'une délégation régionale Océan Indien, articulée autour de deux directions territoriales distinctes, apparaît comme une réponse structurante et adaptée. Elle permettrait à la CNAPE de renforcer son ancrage dans la zone, tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire. Une telle

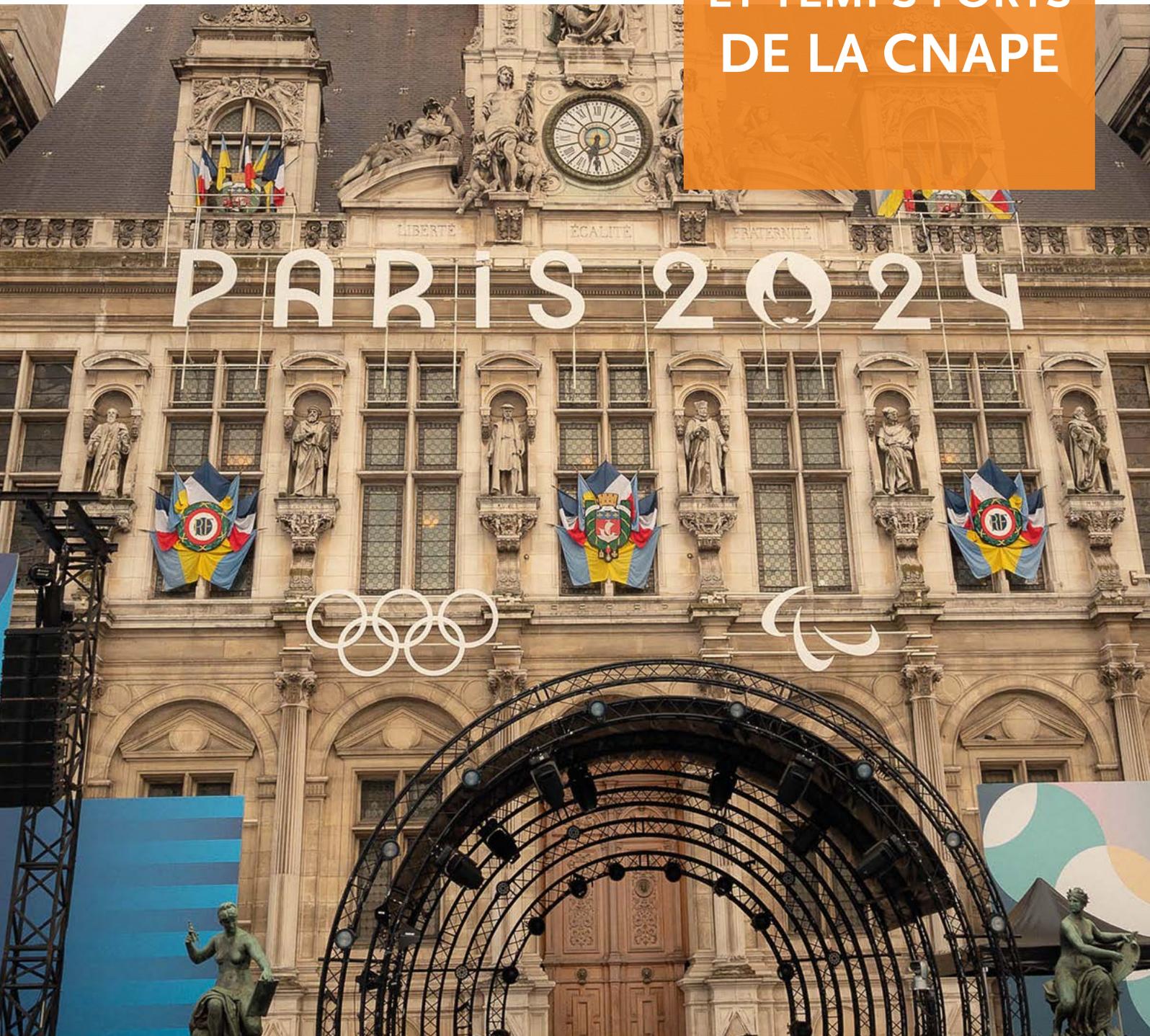
organisation serait d'autant plus pertinente que les conséquences du cyclone Chido ont accentué les disparités entre Mayotte et La Réunion.

LES AUTRES CNAPE TERRITORIALES

Les délégations Alsace, Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire et Midi-Pyrénées n'ont pas mené de projets spécifiques en 2024. Cependant, elles sont restées actives à travers des rencontres régulières, des échanges constructifs et des réflexions communes sur les enjeux locaux. Ces interactions ont renforcé les liens entre acteurs du territoire, favorisé le partage d'expériences et préparé le terrain pour de futures actions collectives.

En l'absence de délégué territorial, les délégations Antilles-Guyane et Île-de-France n'ont pas eu d'activité en 2024. Aucune dynamique territoriale n'a été observée en Bourgogne-Franche-Comté et en Champagne-Ardenne.

LES ACTIONS ET TEMPS FORTS DE LA CNAPE



UNE ANNÉE DE TURBULENCES POLITIQUES ET D'INCERTITUDES POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'année 2024 a été marquée par une forte instabilité politique impactant directement le secteur de la protection de l'enfance. Les multiples remaniements gouvernementaux et l'absence de continuité dans les politiques publiques ont accentué le climat d'incertitude dans lequel se trouvaient déjà les acteurs de la protection de l'enfance, en raison des difficultés rencontrées par le secteur.

La CNAPE s'est réjouie de la création d'une commission d'enquête sur les manquements de la protection de l'enfance au sein de l'Assemblée nationale. Cette commission visait à identifier les défaillances et à proposer des « *réponses législatives, réglementaires et budgétaires à apporter à la crise.* » Après une vingtaine d'auditions, la commission a néanmoins été supprimée suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

L'absence de vision à long terme et les moyens insuffisants alloués à la protection de l'enfance ont renforcé la nécessité d'un dialogue constant avec les pouvoirs publics. La CNAPE a multiplié les rencontres avec les autorités compétentes et les gouvernements successifs pour rappeler l'urgence d'une réforme structurelle, garantissant des conditions d'accueil et d'accompagnement dignes pour les enfants. Plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer la protection de l'enfance comme une priorité nationale, en mettant en place des politiques pérennes et adaptées aux réalités du terrain.

LES ACTIONS 2024

LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE FACE AUX VIOLENCES

La création du groupe d'observation de la protection de l'enfance contre les violences

Le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027, présenté par la Secrétaire d'État en charge de l'Enfance, repose sur 22 actions visant à renforcer la prévention, la protection et l'accompagnement des enfants et de leurs familles. Toutefois, bien qu'un bilan quantitatif soit prévu, aucune évaluation d'impact n'a été intégrée au dispositif. Face à ce manque, la CNAPE, la Fondation pour l'Enfance, la Voix de l'Enfant, l'Enfant Bleu, Enfance et Partage, et le cofrade ont créé le Groupe d'Observation de la Protection des Enfants contre les Violences (GOPEV). Son objectif est de mesurer l'impact réel des mesures mises en place, en définissant des indicateurs d'évaluation, en réalisant un rapport alternatif et en formulant des recommandations concrètes pour garantir l'efficacité du plan.

La création d'une mallette pédagogique de sensibilisation sur le repérage et le signalement des situations de violences faites aux enfants

L'association Contre les violences sur mineurs pilote la réalisation de la mesure 5 : « Lutter contre les violences dans les structures qui

accueillent les enfants » du plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027. L'objectif est de réaliser, puis diffuser d'ici 2027, une mallette pédagogique de sensibilisation sur le repérage et le signalement des situations de violences faites aux enfants et aux adolescents dans les établissements sociaux et médicosociaux de la protection de l'enfance. Cette mallette s'adressera en priorité aux mineurs, puis aux professionnels et aux parents, et s'intéressera à prévenir tout type de violences, commises par des auteurs mineurs et majeurs.

La mise en place de l'approche sensible aux traumatismes complexes

La commission protection de l'enfance poursuit le travail sur la prise en compte des besoins spécifiques et la mise en œuvre d'une approche sensible aux traumatismes dans la formation des travailleurs sociaux et des organisations institutionnelles. Les traumatismes complexes vécus par les enfants protégés ne relèvent pas seulement de drames individuels, mais révèlent une faille systémique qui engage la responsabilité collective.

Ce document constitue un plaidoyer pour une mobilisation des pouvoirs publics et des acteurs sociaux, afin de construire des institutions sensibles au trauma et garantir un environnement réparateur aux enfants concernés.

L'ÉVOLUTION DES CADRES RÉGLEMENTAIRES ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le travail de conviction, efficace, sur les « Taux et normes d'encadrement »

Face aux défis majeurs de la protection de l'enfance — besoins spécifiques des enfants et de leurs familles, risques de maltraitance institutionnelle, crise du secteur et conditions de travail des professionnels — la CNAPE, en collaboration avec le GEPSO et l'ANMECS, a présenté un document plaidant pour la mise en place de normes d'encadrement adaptées aux réalités du terrain.

Ce plaidoyer a été présenté à plus de 30 élus nationaux et a reçu un soutien significatif. Les récentes auditions parlementaires de Sarah El Haïry (en 2024) et de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (en 2025), confirme la volonté du gouvernement de fixer des taux d'encadrement dans les lieux d'accueil dans le cadre d'une stratégie quinquennale.

Par ailleurs, Isabelle Santiago, députée du Val-de-Marne, a repris cette proposition dans une proposition de loi. Cette dynamique marque une avancée décisive vers une réforme structurelle garantissant la qualité de l'accueil et la protection des enfants les plus vulnérables.

L'engagement dans l'évolution réglementaire du placement éducatif à domicile (PEAD)



Le plaidoyer de la CNAPE, publié en septembre 2024, souligne la nécessité de clarifier le cadre juridique du placement éducatif à domicile (PEAD) afin d'harmoniser les pratiques et d'assurer une meilleure sécurité juridique du dispositif. Cette préoccupation a été renforcée par un arrêt de la Cour de cassation du 2 octobre 2024, qui a rappelé l'incompatibilité entre un placement sous responsabilité départementale et l'attribution d'un droit de visite et d'hébergement élargi à l'un des parents dans le cadre du PEAD. Cette décision met en lumière les limites structurelles du dispositif et l'urgence d'une réglementation adaptée.

La CNAPE remet également en question la terminologie même de « placement éducatif à domicile », jugée ambiguë tant juridiquement que sémantiquement. Elle estime que cette dénomination peut prêter à confusion et brouiller la distinction entre les différents dispositifs de protection de l'enfance, notamment avec l'AEMO Renforcée/Intensive.

Le groupe de travail sur le statut des administrateurs *ad hoc*



Une note publiée en juin 2024, issue des travaux menés par la CNAPE et la Fédération nationale des administrateurs *ad hoc* (FENAAH), souligne la nécessité de définir légalement, structurer opérationnellement et valoriser financièrement le statut de l'administrateur *ad hoc*, acteur clé de la protection des enfants.

L'administrateur *ad hoc* est désigné pour représenter les intérêts d'un enfant en cas de conflit d'intérêts avec ses représentants légaux. Son intervention s'étend au droit civil, pénal et administratif. Avec l'augmentation des besoins sur tout le territoire, notamment pour les mineurs non accompagnés, le rôle des administrateurs *ad hoc* s'est considérablement élargi, rendant indispensable une reconnaissance juridique et institutionnelle renforcée.

Dans ce contexte, la création d'un statut structuré devient une priorité, associant une définition légale claire, une organisation opérationnelle adaptée et une valorisation financière équitable, afin d'assurer une défense pérenne et efficace des droits des enfants.

LES JEUNES SORTANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE À LA MAJORITÉ

Le groupe de travail de la CNAPE relatif aux jeunes majeurs

Le groupe de travail relatif aux jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance à la majorité a abordé de nombreuses thématiques en 2024.

Il a notamment analysé la situation des jeunes majeurs et l'effectivité de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 7 février 2022 et de ses décrets concernant les jeunes majeurs afin d'alimenter le plaidoyer de la CNAPE.

Ce groupe a notamment permis de préparer une audition importante de la CNAPE par l'IGAS, dans le cadre d'une « mission de contrôle sur le parcours des jeunes majeurs sortant de l'ASE ». La mission a pour objectif de contrôler la mise en œuvre de la loi du 7 février 2022, d'examiner la mobilisation des dispositifs de droit commun au bénéfice des jeunes et d'identifier les freins au déploiement d'un accompagnement de qualité.

Elle proposera ainsi des leviers pour améliorer l'accompagnement et soutenir les parcours des jeunes majeurs sortant de l'ASE. La CNAPE a ainsi mis en lumière les difficultés rencontrées par les associations en raison de la non-application de nombreuses dispositions de la loi.

Elle a également rappelé qu'elle militait de longue date pour un accompagnement de tous les jeunes majeurs adapté à leurs projets, et qui doit perdurer tant qu'ils en ressentent le besoin.

Le collectif Cause Majeur !

Le collectif Cause Majeur !, dont la CNAPE est membre, a poursuivi ses travaux de plaidoyer en faveur des jeunes majeurs. Il a notamment réalisé une étude sur les coûts évités intitulée « Les vies de Paul », afin de démontrer que l'accompagnement prolongé jusqu'à l'inclusion pleine et entière des jeunes entraîne, à moyen et long terme, un coût réduit pour l'État. Les résultats seront présentés en 2025. Le collectif a également renouvelé son enquête sur l'effectivité de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 7 février 2022 concernant les jeunes majeurs et organisé un petit déjeuner parlementaire afin d'y présenter les résultats.

La BASE, web-application pour l'accès aux droits des jeunes majeurs

Le 1^{er} février 2024, La BASE a été mise en ligne à l'occasion d'un événement de dévoilement. En 2024, elle a enregistré 25 000 connexions. La BASE a également bénéficié d'un mécénat de compétences par Accenture Song, ce qui a permis de renforcer la visibilité de La BASE et son trafic web.

Afin de continuer à alimenter et à améliorer la plateforme, la CNAPE a recruté un développeur web en janvier 2024 et une chargée de projet en alternance en septembre.

La CNAPE a signé une convention de partenariat avec la DPJJ (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse), qui a apporté son soutien financier au projet.

Un partenariat a également été noué entre la Manufacture – filiale de Dcaposte et de la Caisse des

Dépôts, spécialisée en design public et en ingénieries de projet de transformation numérique dans le secteur public - et la CNAPE. Elles coopèrent dorénavant dans le cadre du déploiement d'un espace numérique partagé au service des enfants et des professionnels de l'enfance protégée. Cet espace intègrera notamment La BASE. Dans le cadre de ce partenariat, la Manufacture apportera son concours à la CNAPE pour poursuivre le développement de La BASE, notamment par la mise à disposition de designers et un soutien financier.

L'équipe projet de La BASE a été fortement sollicitée tout au long de l'année pour réaliser des interventions auprès de professionnels et/ou de jeunes afin de leur présenter La BASE. Cet outil suscite un intérêt croissant des acteurs de la protection de l'enfance, notamment des conseils départementaux.

Deux webinaires « Les six quarts d'heure » de la CNAPE ont également été organisés les 18 juin et 12 décembre afin de présenter l'outil aux professionnels.



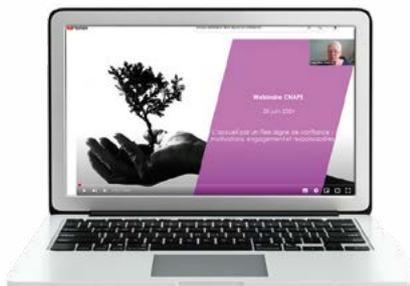
LE DÉVELOPPEMENT ET L'ADAPTATION DES INTERVENTIONS ÉDUCATIVES

La publication du document d'orientation pour les mesures éducatives à domicile et d'action éducative en milieu ouvert



Les interventions à domicile représentent aujourd'hui près de la moitié des accompagnements en protection de l'enfance. L'AED, comme l'AEMO, doivent s'exercer au plus près des besoins de l'enfant et de ses parents. Pour cela, des initiatives locales se sont développées, aux intitulés souvent différents, rendant parfois plus complexe la compréhension du dispositif de protection de l'enfance. La diversification des modalités d'intervention dépend toutefois de la volonté politique et de la capacité financière de chaque département, ce qui engendre un manque d'équité nationale. Les services de milieu ouvert AED-AEMO sont en attente de repères clairs, d'un cadre protecteur et de moyens leur permettant de mener à bien leur mission. Le document d'orientation publié en juin 2024 définit le contenu minimum de ce que devrait être une mesure de milieu ouvert AED-AEMO porteuse de sens, efficace, qui prend en compte les besoins fondamentaux de l'enfant et respecte le cadre légal.

L'accueil par un tiers digne de confiance



Devenir un tiers digne de confiance (TDC) représente un choix motivé par l'empathie envers la situation de l'enfant et la volonté sincère d'offrir un environnement stable, aimant et sécurisé, au-delà des considérations juridiques, afin de favoriser un développement optimal de l'enfant confié à leur responsabilité. Le TDC, motivé par le désir de maintenir des liens affectifs forts avec un enfant et le sentiment de responsabilité envers la solidarité familiale, se voit confier la réalisation des actes usuels liés à l'éducation de l'enfant.

Un webinaire réalisé en juin 2024 a permis de présenter et de débattre sur le cadre juridique actuel, le profil des TDC et leur fonction dans la réponse aux besoins de l'enfant, ainsi que sur la mise en œuvre au quotidien des actes usuels de l'autorité parentale.

Les visites en présence d'un tiers



Le groupe d'appui à la protection de l'enfance, créé à l'initiative de la CNAPE, a publié en mai 2024 une fiche consacrée aux visites en présence d'un tiers, ordonnées par le juge des enfants dans le cadre d'une décision judiciaire de placement. Sur la base d'un constat partagé par les différents acteurs de la protection de l'enfance, il semble que le recours au droit de visite en présence d'un tiers dans le cadre des mesures d'accueil en protection de l'enfance n'ait cessé d'augmenter ces dernières années, bien qu'aucune donnée chiffrée ne permette de l'étayer. Avec cette augmentation, de nombreuses pratiques d'accompagnement des familles ont vu le jour. Si le décret n°2017-1572 du 15 novembre 2017 a apporté des précisions quant aux modalités de mise en œuvre des visites en présence d'un tiers, de nombreuses questions demeurent tant sur les plans éthique, théorique que clinique et opérationnel concernant ces interventions. Cette fiche a pour objectif de développer un socle de références communes à l'ensemble des professionnels concernés par ces interventions.

L'ANALYSE ET L'AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le travail d'analyse des systèmes d'information dans les Conseils départementaux pour l'Aide sociale à l'enfance et l'action sociale territorialisée

Ce travail, mené en 2024 par la Direction générale de la cohésion sociale avec le soutien du cabinet Mazars, vise à répondre à l'absence de données nationales consolidées permettant de rendre visible l'organisation et le fonctionnement de la protection de l'enfance. L'analyse de l'existant

doit servir de base aux décisions du comité stratégique, chargé de définir l'utilisation des données collectées en 2025.

Un focus spécifique est mis sur les services d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qui constituent le cœur des dispositifs départementaux de protection des enfants. Par ailleurs, le projet est lié au programme « Ségur numérique », notamment sur la dématérialisation du Dossier Usager Informatisé (DUI) des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Le comité Espoir pour la protection de l'enfance (EPE)

Créé en 2021, le Comité Espoir pour la protection de l'enfance (EPE), constitué de jeunes ayant connu une mesure de protection de l'enfance, a poursuivi ses travaux. Fortement mobilisé sur la conception, le design et l'alimentation du contenu de la web-application La BASE, il a permis à la CNAPE d'améliorer cet outil et de s'assurer qu'il correspond bien aux besoins et attentes des premiers concernés.

Le collège des enfants du CNPE

Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) a créé en son sein un collège des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs. Un groupe de travail, dont la CNAPE est membre, s'est activement mobilisé en 2024. Il a notamment défini les modalités d'organisation du collège et organisé l'appel à candidatures en veillant à ce que le collège soit le plus représentatif possible et que la participation de ses membres soit assurée. Le collège a

officiellement été mis en place lors de la réunion plénière du CNPE du 18 octobre 2024.

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le groupe de travail relatif aux mineurs non accompagnés

Le groupe de travail relatif aux mineurs non accompagnés (MNA) de la CNAPE a échangé sur de nombreux sujets en lien avec l'actualité, notamment l'abaissement des coûts journaliers pour l'accompagnement des enfants MNA, les enjeux relatifs à la présomption de minorité pendant la phase d'évaluation de leur identité et de leur minorité, ainsi que les conséquences de la loi du 26 janvier 2024 « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ».

À cet égard, la fédération a soumis aux députés une proposition de loi visant à abroger les dispositions impactant les droits des mineurs isolés.

La CNAPE a finalisé la rédaction d'une contribution intitulée « Les enjeux de la prise en charge des jeunes majeurs : où en sont les jeunes ex-MNA ? ». Ce document vise à éclairer les difficultés rencontrées par les associations adhérentes dans l'accompagnement des MNA vers l'âge adulte. Il examine, dans un premier temps, les obstacles liés à leur régularisation administrative, en particulier pour les jeunes en conflit avec la loi. Il analyse ensuite les répercussions de leur changement de statut sur l'accès à l'emploi, au logement et aux dispositifs de soutien. Cette contribution propose huit recommandations pour déconstruire les stéréotypes négatifs associés aux MNA et simplifier les démarches nécessaires à leur intégration dans la société.

Le collectif inter-associatif relatif aux mineurs non accompagnés

Réunissant plusieurs acteurs œuvrant dans l'accompagnement des MNA, le collectif inter-MNA mène des campagnes de communication et des actions en faveur des droits des mineurs isolés. La CNAPE s'est pleinement investie en 2024 dans les activités menées dans ce cadre.

Le 15 février 2024, le collectif a notamment rencontré l'Association des Départements de France (ADF) dans l'objectif d'établir un espace de dialogue et d'identifier des points de convergence. Il a ainsi pu exposer ses demandes pour un meilleur accompagnement des enfants MNA au sein du dispositif de droit commun de la protection de l'enfance.

L'implication de la CNAPE dans une action contentieuse contre l'État

Vingt-sept organisations, dont la CNAPE, ont saisi le Conseil d'État afin de contraindre la France à mettre en conformité son dispositif de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs isolés avec la Convention internationale des droits de l'enfant. Malgré une décision de l'ONU en janvier 2023 dénonçant des violations graves et exigeant des réformes sous 180 jours, aucune mesure corrective n'a été prise. Les pratiques illégales, telles que la suspension de l'accueil par certains départements, le rejet injustifié de documents d'identité et l'absence de représentants légaux pour les mineurs, persistent et s'aggravent.

Des milliers de mineurs isolés continuent de vivre à la rue, privés de protection et exposés à des risques majeurs. Face à l'inaction gouvernementale, ces organisations demandent au Conseil d'État de reconnaître l'inconventionnalité du système actuel et d'ordonner des mesures urgentes pour garantir les droits fondamentaux de ces enfants.

L'OUTRE-MER

Le déplacement d'une délégation de la CNAPE à Mayotte et à La Réunion

En janvier 2024, une délégation de la CNAPE s'est rendue à Mayotte et à La Réunion afin de rencontrer les associations membres de la fédération présentes sur le territoire, mais aussi les partenaires institutionnels.

Ce déplacement a été l'occasion d'aborder les sujets d'actualité relatifs à la protection de l'enfance dans l'Océan Indien et les difficultés rencontrées par les associations présentes sur place.

Alerte sur la situation de Mayotte

À la suite de tensions importantes à Mayotte au début de l'année, le ministre de l'Intérieur et la ministre chargée des Outre-mer ont fait plusieurs annonces concernant l'avenir du département français. En particulier, la Constitution serait révisée pour permettre l'abolition du droit du sol. La CNAPE a alors publié un communiqué de presse afin d'alerter sur les difficultés rencontrées par les associations mahoraises et leurs salariés, et sur la nécessité de les protéger. La fédération a également rappelé que les associations agissent selon les valeurs défendues par la République, sur le socle des droits fondamentaux garantis par notre Constitution. Vouloir changer la Constitution pour créer l'exception mahoraise, c'est vouloir transiger avec ces droits fondamentaux qui nous protègent.

À la fin de l'année, suite au passage du cyclone Chido, la CNAPE a de nouveau publié un communiqué de presse afin de relayer les initiatives visant à soutenir les actions locales d'urgence. Elle a déploré la faiblesse chronique de la réponse publique face aux difficultés rencontrées par le département et a appelé tous ses adhérents à se mobiliser pour faire jouer la solidarité interassociative.

Jeunesses d'Autres Mers : la série documentaire s'enrichit

Après la sortie des premiers documentaires en 2022, consacrés à Mayotte et à La Réunion, « Jeunesses d'Autres Mers » s'est enrichie avec une nouvelle série de films tournés en Martinique, Guadeloupe et Guyane. Ce projet est le fruit d'une réflexion collective et partenariale, co-construite par le Groupe SOS, la CNAPE, plusieurs conseils départementaux et la Direction de la Protection judiciaire

de la jeunesse, avec le soutien, depuis 2021, des ministères des Solidarités, de la Justice et des Outre-mer. Réalisée par Bertrand Hagenmüller, sociologue et réalisateur spécialiste des questions de protection de l'enfance, cette série documentaire dévoile sa deuxième phase de réalisation, offrant une plongée dans les réalités de la protection de l'enfance dans les territoires d'outre-mer. L'ensemble de la série documentaire est accessible sur le site dédié au projet : www.jeunessesdautresmers.com

La CNAPE co-préside la commission Outre-mer du CNPE

Le Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) a confié à la CNAPE la mission de créer et de co-présider une commission Outre-mer. Trois réunions ont eu lieu au cours de l'année 2024, permettant aux professionnels de la protection de l'enfance impliqués dans les territoires ultramarins de partager leurs préoccupations. Cela a permis de veiller à ce que la spécificité de leurs territoires soit prise en compte dans chacun des avis et décisions du Conseil.

Affiche réalisée pour l'événement à partir
d'une illustration créée avec IA

LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

L'audition de la CNAPE par la HAS sur la prévention spécialisée

Le 27 février, la CNAPE a été auditionnée par la Haute autorité de santé (HAS) dans le cadre de travaux exploratoires visant à réaliser un document de recommandations de bonnes pratiques professionnelles concernant la prévention spécialisée. Les échanges visaient à mieux cerner ce qu'est la prévention spécialisée, quelles sont ses modalités d'action et les positions portées par la CNAPE sur cette thématique.

La mobilisation conjointe de la CNAPE et du CNLAPS concernant les bataillons de la prévention

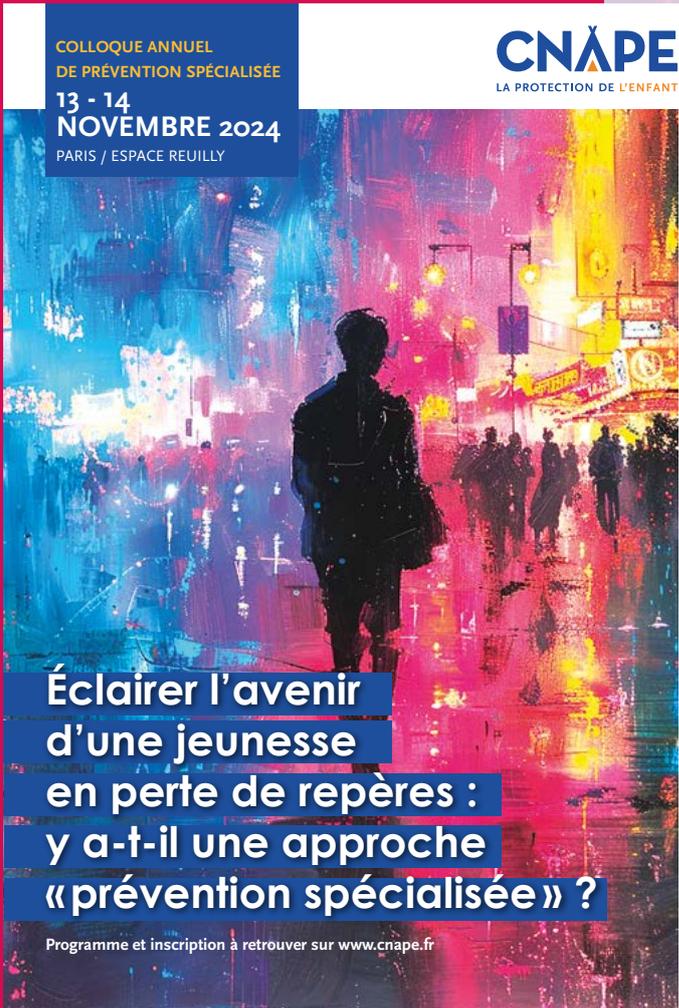
La CNAPE et le Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS) se sont mobilisés conjointement pour militer en faveur du renouvellement, voire de la pérennisation, du dispositif des bataillons de la prévention – il s'agit d'actions de prévention spécialisée financées par l'État. À ce titre, ils ont rencontré, le 13 juin 2024, les cabinets de la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles et de la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville. Néanmoins, l'instabilité politique et les différents remaniements n'ont pas permis d'obtenir gain de cause auprès des pouvoirs publics.

COLLOQUE ANNUEL
DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

13 - 14
NOVEMBRE 2024

PARIS / ESPACE REUILLY

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT



**Éclairer l'avenir
d'une jeunesse
en perte de repères :
y a-t-il une approche
« prévention spécialisée » ?**

Programme et inscription à retrouver sur www.cnape.fr

Le groupe de travail de la CNAPE relatif à la prévention spécialisée

Le groupe de travail relatif à la prévention spécialisée a poursuivi son travail en 2024. Il a ainsi alimenté le plaidoyer de la CNAPE, contribué à la création du programme des journées annuelles de prévention spécialisée de la CNAPE et analysé tout au long de l'année la situation de la prévention spécialisée.

Les journées annuelles de prévention spécialisée

Les 13 et 14 novembre 2024, la CNAPE a organisé son colloque annuel de prévention spécialisée sur la thématique : « Éclairer l'avenir d'une jeunesse en perte de repères : Y a-t-il une approche prévention spécialisée ? » Il a réuni plus de 300 professionnels de terrain.

LES PERSPECTIVES 2025

MISE EN LIGNE DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DE LA BASE

Dans le cadre de son partenariat avec la Manufacture, filiale de Docompost et de la Caisse des dépôts, la CNAPE disposera prochainement des maquettes des nouvelles fonctionnalités de La BASE. L'équipe projet développera ainsi, en 2025 :

- ▶ un profil utilisateur permettant de personnaliser les aides proposées aux jeunes selon leur âge, leur situation personnelle et leur zone géographique ;
- ▶ un calendrier interactif des événements et dates à ne pas rater, tant au niveau national que local ;
- ▶ une option de traduction des fiches-tutos en FALC (facile à lire et à comprendre) et en anglais, pour rendre les informations accessibles au plus grand nombre.
- ▶ un simulateur d'aide au logement sera également intégré à La BASE.

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION RELATIVE À LA BASE

En 2025, la CNAPE renforcera les moyens de communication dédiés à La BASE afin de toucher le plus grand nombre possible de jeunes.

Un compte Instagram @la_base_app sera lancé en février, à l'occasion des 1 an de La BASE.

Par ailleurs, l'équipe projet se déplacera pour organiser des présentations de la web-application auprès de jeunes ou de professionnels les accompagnant.

JOURNÉES ANNUELLES DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE 2025

Comme chaque année, la CNAPE organisera ses journées annuelles de prévention spécialisée en 2025. Elles se tiendront à l'Espace Reuilly les 26 et 27 novembre 2025. La thématique et le programme, en concertation avec le groupe de travail relatif à la prévention spécialisée, porteront sur une « politique fiction » d'un avenir sans prévention spécialisée, puis d'un avenir où tout serait à reconstruire de façon idéale.

RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DE JEUNES ET NOUVELLES MISSIONS

Le comité de jeunes de la CNAPE, actuellement appelé comité EPE, prendra une nouvelle forme en 2025, en intégrant de nouveaux membres et en assurant de nouvelles missions. Il sera toujours mobilisé sur la conception et l'amélioration continue de La BASE, mais pourra aussi porter des messages politiques ou encore des projets d'intérêt général. Un appel à candidatures sera diffusé en début d'année.

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL

Un groupe de travail flash, en lien avec la fédération nationale des lieux de vie (FNLV), mouvement de la CNAPE, et dédié aux lieux de vie est mis en place. Son objectif est de réviser un document intitulé « Application d'un nouveau cadre réglementaire des lieux de vie et d'accueil : de la naissance du projet à la cessation d'activité », datant de 2007, afin de l'actualiser en tenant compte des évolutions réglementaires. Le but est de produire un document de référence à destination des départements et des porteurs de projet.

L'ENGAGEMENT POUR LA PROTECTION, L'ÉDUCATION ET LA RÉINSERTION DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI

L'année 2024 a marqué une étape importante dans l'engagement de la CNAPE en faveur de la protection des mineurs et de l'accompagnement des adolescents en conflit avec la loi. Fidèle à sa mission de promouvoir des réponses pénales éducatives et adaptées à chaque situation, la fédération a poursuivi ses efforts pour défendre les mesures alternatives à l'incarcération, renforcer la collaboration entre le secteur public (SP) et le secteur associatif habilité (SAH), et accompagner l'évolution des politiques publiques dans le respect des principes fondateurs de la justice pénale des mineurs.

Au fil des mois, la CNAPE a multiplié les initiatives visant à valoriser le travail des professionnels et à souligner l'impact positif des structures éducatives spécialisées, qu'il s'agisse des centres éducatifs fermés (CEF), des centres éducatifs renforcés (CER) ou encore des services de réparation pénale. Les échanges réguliers avec les institutions, notamment avec le cabinet du Garde des Sceaux et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), ont permis d'aborder des sujets majeurs, tels que le programme de construction des nouveaux CEF, l'adaptation des projets éducatifs à la temporalité des procès pénaux, la prise en charge de la santé mentale dans les établissements pénitentiaires pour mineurs, ainsi que le renforcement des liens entre le milieu ouvert et les structures fermées.

Dans un contexte de défis croissants – marqué par des contraintes budgétaires et des annonces institutionnelles répétées concernant une éventuelle réforme de la justice pénale des mineurs – la CNAPE a continué de défendre les intérêts du SAH, tout en insistant sur la nécessité de consolider et de valoriser les dispositifs existants.

▶ La CNAPE compte
29 centres éducatifs fermés
gérés par ses membres sur les 35 associatifs en fonctionnement.

La CNAPE compte
37 centres éducatifs renforcés
gérés par ses membres sur les 47 associatifs en fonctionnement. ▶

LES ACTIONS 2024

CAHIERS DES CHARGES DES CER ET DES CEF : LA CNAPE AU CŒUR DES TRAVAUX ENGAGÉS

Dans le cadre du plan d'action de mars 2023, qui constitue la déclinaison opérationnelle des États généraux du placement judiciaire, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) a lancé un projet visant à élaborer les cahiers des charges des CER et des CEF. La CNAPE s'est immédiatement positionnée comme un acteur central de cette démarche.

L'élaboration du cahier des charges des CER

Les associations membres de la CNAPE, qui assurent aujourd'hui la gestion de plus de 90 % des CER en activité, ont activement participé à quatre groupes de travail organisés par la DPJJ. À la suite de la publication par la CNAPE d'une contribution exposant les attentes du secteur associatif habilité (SAH), la fédération a transmis, le 2 avril 2024, un document synthétique détaillant les principaux axes de préoccupation du secteur.

Nous sommes désormais en attente d'une action du ministère.

L'élaboration du cahier des charges des CEF

Concernant les CEF, la CNAPE a également remis à la DPJJ une contribution élaborée de manière

collaborative avec les professionnels de terrain. Ce document, qui formule 17 recommandations, met en avant les besoins identifiés, parmi lesquels :

- ▶ Préserver le sens du placement en CEF en veillant à la cohérence entre le profil du jeune et le projet éducatif mis en œuvre dans l'établissement.
- ▶ Renforcer la prise en charge de la santé mentale en instaurant un cadre formalisé et opposable pour structurer la collaboration entre les CEF et les établissements de soins spécialisés en santé mentale.
- ▶ Améliorer les liens entre le milieu ouvert et les CEF, notamment en déployant le logiciel PARCOURS au sein du SAH et en clarifiant les rôles respectifs des éducateurs du milieu ouvert et de ceux des CEF.
- ▶ Sensibiliser les futurs éducateurs spécialisés aux enjeux de la justice pénale des mineurs en généralisant la mise en place de postes d'apprentis dans les établissements, en partenariat avec les écoles de travail social. Cela permettrait à la fois de mieux faire connaître ces structures et de former les futurs professionnels.

Le dialogue entre la CNAPE et la DPJJ se poursuivra afin d'aboutir, courant 2025, à une version finalisée des deux cahiers des charges, selon le calendrier défini initialement par le ministère, et que nous souhaitons voir respecté.

LA CNAPE RÉAFFIRME SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DES ALTERNATIVES À L'INCARCÉRATION

La CNAPE a poursuivi son engagement auprès des pouvoirs publics pour promouvoir les mesures alternatives à l'incarcération, mettant en avant leurs nombreuses potentialités éducatives pour les adolescents en situation complexe. En 2024, la fédération a eu l'occasion de réitérer ses positions auprès du cabinet du Garde des Sceaux, de la DPJJ et lors de son audition par la commission des lois en novembre.

Ces échanges ont permis de sensibiliser les autorités sur plusieurs points essentiels :

- ▶ L'efficacité des prises en charge en CER et en CEF pour certains profils de jeunes, notamment ceux nécessitant un accompagnement dans un cadre éducatif structurant et contraignant.
- ▶ Le manque de connaissance des acteurs de la justice pénale des mineurs (avocats, magistrats) sur les spécificités et finalités propres à chaque mesure.
- ▶ Les difficultés rencontrées par les associations gestionnaires, notamment en matière de prise en charge des troubles de santé mentale ou de jeunes aux profils dits « complexes ».



LA CNAPE A CÉLÉBRÉ LES 20 ANS DES CEF GÉRÉS PAR UNE ASSOCIATION MEMBRE

Créés par la loi dite « Perben I » du 9 septembre 2002, les centres éducatifs fermés (CEF) constituent une mesure alternative à l’incarcération et sont gérés à la fois par la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et par des associations habilitées.

En 2024, la CNAPE a souhaité marquer les 20 ans d’existence des CEF gérés par une de ses associations membres. Une série d’événements a été organisée pour valoriser le travail des professionnels et l’impact positif de ces structures. Parmi les initiatives marquantes :

Des journées portes ouvertes, organisées le 27 septembre dans 14 CEF. Cet événement a permis d’accueillir plus de 1 400 visiteurs, parmi lesquels des élus locaux, des partenaires institutionnels et des riverains. L’objectif était de favoriser la compréhension des missions des CEF et de renforcer leur ancrage territorial.

Le concours TOP CEF, organisé le 29 novembre à Béthune sous la coordination de l’association Viatopia (Hauts-de-France). Lors de cette manifestation, neuf équipes de jeunes placés en CEF associatifs et publics ont élaboré un plat et un dessert pour concourir à différents prix. Cet événement a été un véritable succès, tant pour son aspect convivial que pour son rôle dans le renforcement des liens entre établissements et mineurs placés dans des cadres similaires.

Cette initiative a culminé avec l’édition spéciale du magazine FORUM de décembre 2024, consacrée aux 20 ans des CEF.

Ces actions traduisent la volonté de la CNAPE de proposer une vision renouvelée et équilibrée des CEF, tout en réaffirmant leur rôle central dans les principes fondateurs de la justice pénale des mineurs.

- ▶ L'importance de poursuivre le programme de construction des nouveaux CEF, lancé en 2018 et porté majoritairement par le SAH.

La CNAPE a régulièrement insisté sur la nécessité de disposer de données précises concernant l'impact des placements en CEF sur les trajectoires des jeunes après leur sortie.

À ce titre, elle a salué l'initiative du cabinet du Garde des Sceaux d'avoir mandaté une mission d'évaluation des CEF, conduite par l'Inspection générale de la justice (IGJ), dont les résultats ne sont pas encore connus, à date.

Auditionnée dans ce cadre, la CNAPE a ensuite transmis un document détaillé, mettant en lumière les axes d'amélioration prioritaires et formulant des propositions concrètes pour optimiser le fonctionnement de ces établissements.

PROGRAMME DES CEF « NOUVELLE GÉNÉRATION »

Les associations adhérentes à la CNAPE assureront la gestion de 11 des 22 nouveaux centres éducatifs fermés (CEF) prévus dans le cadre du programme de construction des CEF « nouvelle génération ».

Afin d'accompagner la création de ces structures et de suivre l'évolution du programme, la CNAPE a mis en place en 2024 un groupe de travail spécifique.

Ce chantier soulève toutefois plusieurs préoccupations :

- ▶ Un manque de visibilité sur le nombre réel d'ouvertures : malgré les projections initiales, l'incertitude demeure quant aux unités qui verront effectivement le jour.

- ▶ Une hausse des coûts : les budgets établis au lancement du programme ne reflètent plus les réalités économiques actuelles, étant soumis à l'inflation et à d'autres variations imprévues.
- ▶ Des contraintes réglementaires impactant la pérennisation des structures : le cadre réglementaire des autorisations d'ouverture, limité à quatre ans renouvelables trois ans, impose qu'au-delà de cette période, tout nouveau projet passe obligatoirement par des appels à projets (AAP), complexifiant ainsi la stabilité des établissements.

Face à ces défis, la CNAPE reste pleinement mobilisée pour soutenir ses adhérents et s'assurer que les mesures mises en place garantissent la viabilité et la qualité des nouvelles structures éducatives.

LA COMMISSION « RÉPONSES PÉNALES ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »

Présidée par Jean-Jacques Penaud, administrateur de la Sauvegarde69, la commission nationale « Réponses pénales et prévention de la délinquance » constitue le principal cadre de réflexion et d'échanges de la CNAPE sur l'accompagnement des enfants et adolescents en conflit avec la loi. Composée principalement de directeurs de CEF, de CER et de services de réparation et/ou de médiation pénale, elle se saisit des grands enjeux relatifs à la justice pénale des mineurs.

En 2024, la commission a été particulièrement active, avec quatre réunions où les orientations de la DPJJ ont été systématiquement abordées. Parmi les sujets discutés :

- ▶ Le déploiement du partenariat Justice-Armées.
- ▶ Les enjeux liés à la construction des CEF « nouvelle génération ».
- ▶ Les difficultés liées au suivi post-placement et à la coordination des établissements avec le milieu ouvert.

Les membres ont également eu l'opportunité d'échanger avec :

- ▶ Hélène Chéronnet, sociologue à l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).
- ▶ Dominique Simonnot, contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL).

En début d'année, une journée d'étude a réuni l'ensemble des représentants des associations investies dans le champ pénal. À cette occasion, la Mission nationale mineurs non accompagnés (MMNA) a été conviée pour échanger sur les enjeux spécifiques liés aux mineurs non accompagnés en conflit avec la loi.

LA MOBILISATION DU COLLECTIF INTERFÉDÉRAL SUR LA CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2024

Chaque année, les fédérations associatives CNAPE, FN3S, UNIOPSS, Citoyens&Justice sont consultées dans le cadre de la campagne budgétaire des établissements et services contribuant à la mission de la PJJ. Sollicitées sur le projet de circulaire fixant les orientations budgétaires du SAH pour 2024, elles ont adressé leurs observations à Caroline Nisand, directrice de la PJJ, par un courrier du 21 mai 2024.

Parmi les points de vigilance soulevés, figurait la mise à jour des ratios fratrie. Leur maintien

inchangé a permis de préserver la stabilité des établissements et des emplois. Les fédérations ont insisté sur plusieurs besoins :

- ▶ Le soutien à la formation des professionnels.
- ▶ L'électrification des parcs automobiles des établissements et services.
- ▶ Le financement du programme de création des CEF « nouvelle génération ».

RÉAFFIRMER LES LIENS ENTRE LE SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ ET LE SECTEUR PUBLIC

Dans le prolongement de la charte d'engagements réciproques, signée le 7 février 2023, les fédérations associatives poursuivent leur collaboration avec la DPJJ pour élaborer une note de complémentarité entre le SAH et le secteur public.

Parmi les axes de réflexion :

- ▶ Organisation de rencontres régulières entre les acteurs du secteur public et du SAH pour renforcer les échanges et la coordination.
- ▶ Transmission de tableaux d'activité entre les directions territoriales de la DPJJ et les structures du SAH, afin d'améliorer la circulation des informations.
- ▶ Développement d'expérimentations par les structures du SAH, notamment sur des thématiques comme le post-placement, pour innover dans les pratiques.

Ce travail collaboratif se poursuivra en 2025 à travers des groupes de travail dédiés, dans le but de renforcer les synergies et de concrétiser les engagements de la charte au service des mineurs protégés.

LES PERSPECTIVES 2025

UN SÉMINAIRE AU SÉNAT SUR LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

Dans la continuité du séminaire organisé le 12 janvier 2023 par l'ERP Santé Social, en partenariat avec la CNAPE, une seconde édition de cette rencontre est en préparation. Ce colloque réunira des spécialistes et professionnels du secteur pour ouvrir une réflexion globale sur l'évolution de la délinquance juvénile et les réponses apportées en matière de justice pénale des mineurs.

UN PARTENARIAT ARTISTIQUE ET JURIDIQUE AVEC L'AADH

L'Alliance des avocats pour les droits de l'homme (AADH) lance une campagne de sensibilisation sur l'accès aux droits des mineurs placés dans des établissements pénaux. En partenariat avec la CNAPE, l'AADH interviendra dans une quinzaine de structures gérées par une association membre.

Ce projet mobilise plusieurs avocats du barreau de Paris, qui aborderont des thématiques clés telles que :

- ▶ Le droit au travail
- ▶ L'accès au logement
- ▶ La création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Ces interventions seront menées en collaboration avec ARIANA Mix Art, une association socio-éducative et artistique, afin de rendre le droit plus accessible et compréhensible grâce à une approche créative combinant enseignement juridique et expression artistique.

Les jeunes auront l'opportunité de retranscrire les notions juridiques abordées sous forme de bandes dessinées, illustrant leur compréhension des interventions.

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION « RÉPONSES PÉNALES ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »

En 2025, la commission « Réponses pénales et prévention de la délinquance » interviendra dans un contexte marqué par de nombreux débats parlementaires sur la nécessité de renforcer la réponse pénale à la délinquance des mineurs. Le sens de la sanction éducative devra être interrogé, notamment, et les menaces pesant sur nos principes fondamentaux du droit, dénoncées.

DÉCLOISONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La CNAPE développe une approche transversale de la protection de l'enfant, tant les problématiques sont liées, et porte une attention particulière aux vulnérabilités multiples rencontrées par les enfants.

L'année 2024 a été marquée, pour la CNAPE, par l'actualisation de ses travaux relatifs aux enfants doublement vulnérables, c'est-à-dire en situation de handicap et protégés. Cette expertise unique, qu'elle a renforcée en 2024, résulte de la rencontre organisée au sein de la fédération entre les membres spécialisés dans la protection de l'enfance et ceux spécialisés dans le champ du médico-social.

En complément de cette approche transversale, la CNAPE a continué à porter des initiatives novatrices visant à faire progresser le respect des droits ainsi que la prise en compte des besoins fondamentaux et spécifiques des enfants en situation de handicap.

LES ACTIONS 2024

LA COMMISSION MÉDICO-SOCIALE

Présidée par Hubert Poustis, directeur du pôle handicap de l'Institut Don Bosco, la commission médico-sociale de la CNAPE réunit une quinzaine de membres et s'intéresse à l'ensemble des questions relatives aux enfants et aux jeunes en situation de handicap. Elle porte une attention particulière, dans tous ses travaux, aux enfants en situation de handicap et protégés. En 2024, de nombreux membres de la commission médico-sociale ont pris une part active aux travaux communs avec l'Unapei, dédiés à ce public.

En plus de sa participation à ces réflexions, la commission médico-sociale a été mobilisée pour l'organisation de la deuxième édition du colloque de la fédération dédié aux enfants en situation de handicap.

LE RENFORCEMENT DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DE LA CNAPE

L'accroissement de l'action de la CNAPE dans le champ du handicap s'est traduit par le renforcement de ses liens avec les acteurs du handicap qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Le Collectif Handicaps

La CNAPE a rejoint le Collectif Handicaps, qui regroupe 54 associations nationales représentatives des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs proches aidants. Ce collectif représente et défend les droits des personnes en situation de handicap et œuvre pour leur accès effectif à ces droits.

En 2024, il a particulièrement travaillé à l'élaboration du bilan des 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

À compter de l'automne 2024, de nombreuses rencontres et travaux, auxquels la CNAPE a participé, ont eu lieu afin de définir les actions à mener par le Collectif à l'occasion de cet anniversaire. La CNAPE y a apporté une contribution significative en portant la voix des enfants en situation de handicap et protégés.

Cette contribution a enrichi le bilan publié par le Collectif.

Les politiques du handicap

Dans la continuité des actions engagées en 2023, la CNAPE a poursuivi ses échanges avec les pouvoirs publics responsables de

la politique du handicap, notamment avec Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées (malgré un mandat particulièrement court), et Étienne Pot, délégué interministériel à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND) 2023-2027, sur les sujets liés notamment aux doubles vulnérabilités.

Ces rendez-vous ont été l'occasion d'échanger sur l'état d'avancement des mesures annoncées lors de la Conférence nationale du handicap de 2023, ainsi que sur les préoccupations et propositions de la fédération à son sujet, alors que le calendrier d'exécution des réformes était au cœur des débats.

LES ENFANTS DOUBLEMENT VULNÉRABLES

La publication d'un plaidoyer en partenariat avec l'Unapei

En 2024, le partenariat noué entre l'Unapei et la CNAPE a permis de mener des travaux d'ampleur sur les enfants dits « à double vulnérabilité », à savoir en situation de handicap et protégés.

Une dizaine de réunions thématiques communes ont offert aux membres de nos deux réseaux l'opportunité de partager leurs réalités et d'identifier des propositions concrètes. Ces échanges ont été complétés par la diffusion d'une enquête conjointe auprès des établissements et services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance ou du handicap.

Ces travaux ont permis d'actualiser les constats concernant ces enfants et de formuler des recommandations fortes afin d'améliorer leur accompagnement, présentées dans la note « Déjouer les pertes de chance des enfants doublement vulnérables ».

Constitué de 18 propositions, ce plaidoyer appelle à déployer une intervention précoce, à favoriser l'acculturation entre la protection de l'enfance et le médico-social, et à territorialiser les interventions en dépassant la logique de secteur.

Depuis sa publication, la CNAPE a partagé les conclusions de ces réflexions lors d'un webinar de 6/4 d'heure, ainsi qu'à l'occasion d'événements et de rencontres avec des partenaires institutionnels et associatifs.

La deuxième édition de son colloque annuel

Suite à la réussite de la première édition du colloque de la CNAPE dédié aux enfants en situation de handicap, la fédération a décidé d'en faire un événement annuel et l'a organisé pour la deuxième année consécutive.

En 2024, cet événement s'est centré sur les multi-vulnérabilités rencontrées par les enfants en situation de handicap. Précarité, isolement, danger ou risque de danger, rupture de parcours : nombreuses sont les fragilités pouvant se cumuler aux troubles de l'enfant ou à son handicap et entraver son développement.

Comment agir précocement pour éviter la survenue ou l'aggravation des difficultés de l'enfant et de sa famille ? Quelles actions déployer pour prévenir et éviter les ruptures de parcours ? Comment agir collectivement autour de l'enfant ? Autant de questionnements abordés lors de ces journées d'étude, qui se sont tenues les 24 et 25 juin 2024 à Paris.

Destinées à l'ensemble des professionnels évoluant autour de l'enfant, elles ont réuni une centaine de participants. Si les réponses au questionnaire de satisfaction ont souligné la qualité de ces deux journées, la CNAPE a pour défi de rassembler encore davantage de participants pour la troisième édition de ce colloque, prévue les 11 et 12 juin 2025.



LES PERSPECTIVES 2025

LES 20 ANS DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

L'année 2025 sera marquée par les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Membre du Collectif Handicaps, la CNAPE se joindra à ses actions afin de porter collectivement des recommandations concrètes pour garantir une application pleine et entière de cette loi fondatrice.

LA PUBLICATION DE TRAVAUX SUR LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

À la suite de sa note sur le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap, la commission médico-sociale a élaboré son programme de travail pour 2025. Elle se concentrera sur les évolutions, liées à la transformation de l'offre, dans l'accompagnement des familles au sein du secteur médico-social. Cette réflexion portera sur les impacts de la politique inclusive sur le modèle familial et proposera des mesures de soutien aux parents, notamment en matière de guidance parentale, dès l'identification des écarts de développement.



LA TROISIÈME ÉDITION DE SON COLLOQUE ANNUEL

Suite au succès de ses deux premiers événements dédiés à l'enfance handicapée, la CNAPE organisera une troisième édition de son colloque. La fédération aspire à en faire un événement majeur dans le champ social et médico-social.

Prévu les 11 et 12 juin 2025, cet événement s'intéressera aux violences sexuelles subies par les enfants en situation de handicap, longtemps restées dans l'ombre en France. Il visera à dévoiler l'ampleur du phénomène, afin de le mettre à l'agenda politique, et à apporter des solutions concrètes aux professionnels pour repérer, accompagner et prévenir ces violences.

CONCRÉTISER LA PRÉVENTION POUR SOUTENIR LES ENFANTS ET LES PROFESSIONNELS

Depuis longtemps, la CNAPE défend la nécessité que la prévention se déploie dans tous les lieux et à tous les moments où évolue l'enfant, afin de lutter contre l'apparition de vulnérabilités multiples, ou à tout le moins d'en atténuer les effets.

Pour mettre en pratique ses propositions, l'année 2024 a été marquée par le passage à l'opérationnel de la fédération et par son engagement, nouveau et concret, dans le portage de projets au service des enfants et des jeunes accompagnés.

LES ACTIONS 2024

AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT

La précarité en protection de l'enfance

La dernière enquête de l'INSEE souligne l'augmentation significative de la proportion de personnes en situation de privation matérielle et sociale en 2022, dont une grande majorité sont des personnes ayant au

moins un enfant. Face à cette situation et afin de porter des propositions fortes visant à prévenir la précarité et à accompagner les familles en situation de pauvreté, la CNAPE et le CNDPF ont engagé un travail commun.

Menée tout au long de l'année 2024, cette réflexion a réuni, au sein d'un groupe de travail dédié, des professionnels œuvrant pour la prévention et la lutte contre la pauvreté, principalement issus du CNDPF. En complément, des études documentaires ont permis d'objectiver les effets de la précarité sur l'enfant ainsi que leur faible prise en compte dans les politiques de protection de l'enfance.

Il en ressort un cloisonnement entre les politiques publiques de l'enfance et celles de prévention et de lutte contre la pauvreté, un *a priori* mutuel entre les familles et les professionnels, et des difficultés à agir sur les effets de la pauvreté au cours du travail mené avec les familles.

Le droit à un environnement sain

Comme chaque année, le Défenseur des droits a élaboré son rapport annuel consacré aux droits de l'enfant ; en 2024, il a porté sur le droit des enfants à vivre dans un environnement sain.

Consciente que l'environnement de l'enfant a des effets indéniables sur son développement, la CNAPE y a pleinement participé et a été auditionnée par le Défenseur des enfants.

Elle a partagé ses observations concernant l'effectivité de ce droit ainsi que ses propositions. Si le droit à vivre dans un environnement sain est une problématique universelle, les questions liées à la protection de l'environnement accentuent les inégalités sociales. La fédération s'est alors centrée sur les enfants les plus vulnérables, particulièrement ceux en situation de précarité ou vivant dans un territoire ultra-marin, qui sont les plus exposés aux effets de la crise environnementale. Ces réflexions

communes avec le CNDPF, dédiées à la précarité infantile, lui ont permis de nourrir son audition d'exemples et de propositions concrètes.

Son audition a également été l'occasion de mettre en avant les pratiques associatives qui font de la nature et de l'environnement un levier éducatif en protection de l'enfance.

LE DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS CONCRÈTES POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS

L'édition 2024 de l'appel à projets du Fonds de lutte contre les addictions (FLCA) a été lancée au début du mois de février 2024. Convaincue de l'importance de fournir à ses membres des outils concrets pour soutenir leurs pratiques, la CNAPE, en partenariat avec la Fédération Addiction, a déposé un nouveau dossier de candidature.

Moyennant de nouveaux ajustements, la CNAPE a reçu une réponse positive pour son projet SICAPE en juin 2024. Après plusieurs échanges avec le comité de sélection, les contours définitifs du projet SICAPE ont pu être déterminés.

SICAPE vise à impulser, au sein de 8 régions et 1 territoire ultramarin (Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Guadeloupe, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Grand Est, Occitanie, Pays de la Loire), le développement d'une stratégie d'intervention dans les structures de protection de l'enfance afin de favoriser les actions de prévention des conduites addictives et une prise en charge adaptée de ces problématiques chez les enfants et jeunes protégés. SICAPE permettra de créer une synergie forte entre la protection de l'enfance et l'addictologie. Pour cela, il s'agira de former et de sensibiliser gratuitement les professionnels de la protection de l'enfance aux enjeux des addictions, et les addictologues aux spécificités des



enfants et jeunes protégés. Des partenariats structurants, des actions de prévention et des projets conjoints pourront alors être impulsés.

Un projet conçu en trois phases :

- ▶ Phase 1 : la mise en valeur des dynamiques existantes entre les deux secteurs et élaboration d'une stratégie d'intervention sur les conduites addictives des jeunes protégés.
- ▶ Phase 2 : le déploiement de la formation auprès de 100 professionnels ressources en binômes mixtes.
- ▶ Phase 3 : la création de feuilles de route territoriales et accompagnement des structures dans la mise en place d'actions concrètes.

Suite à la réponse positive du comité de sélection, plusieurs actions ont été lancées dès 2024. Après la signature de la convention de partenariat avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), une chargée de projet SICAPE a rejoint la CNAPE et a engagé les premières étapes du projet. Des documents de communication ainsi que l'appel à volontariat pour les structures ont été réalisés fin décembre, afin d'être diffusés aux associations membres de la CNAPE.

LES PERSPECTIVES 2025

LE DÉPLOIEMENT DU PROJET SICAPE

L'année 2025 verra le projet SICAPE se concrétiser avec la mise en œuvre de plusieurs étapes majeures. Le premier semestre sera consacré à l'identification des structures participantes et à l'organisation de journées de lancement dans chaque région concernée, permettant de réunir un ensemble d'acteurs (ARS, associations, Conseils départementaux, etc.). En parallèle, les futurs formateurs seront recrutés et participeront à trois groupes de travail afin d'élaborer la formation et les outils destinés aux professionnels des deux secteurs. À partir de septembre 2025, les sessions de formation débiteront et les professionnels auront accès à un ensemble d'outils facilitant la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des enfants et jeunes protégés.

LA PUBLICATION DE TRAVAUX SUR LA PRÉCARITÉ INFANTILE

Fruit d'une année de travail, le groupe de travail commun au CNDPF et à la CNAPE publiera les conclusions de ses travaux dans une note dédiée, au printemps. Celle-ci documentera les impacts de la précarité sur le développement de l'enfant et formulera des propositions pour lever les aprioris mutuels entre les familles et les professionnels de la prévention, ainsi que pour mieux prendre en compte la précarité dans le travail avec les familles.

DANS UN MONDE INSTABLE, RÉAFFIRMER LA FORCE DU MODÈLE ASSOCIATIF

CHIFFRES CLÉS

7200 BILLETS
DISTRIBUÉS POUR LES
JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES DE
PARIS 2024

144
SOLLICITATIONS
JURIDIQUES

1 NOTE
SUR LE COMITÉ DE
FILIÈRE POUR LA
PROTECTION
DE L'ENFANCE

1 AUDITION
POUR LA PRÉFIGURATION
DE L'INSTITUT NATIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL

La loi du 1^{er} juillet 1901, sans doute l'un des textes législatifs les plus connus du grand public, structure une grande partie de l'organisation sociale en France. La vitalité du secteur associatif demeure le ciment indispensable à la cohésion et au lien social sur les territoires. Dans un contexte de grande instabilité – politique et économique – en 2024, et de crise majeure de la représentation, les associations peuvent être le pilier d'une démocratie du quotidien, « permanente et continue », à condition que la vie associative soit soutenue et portée politiquement.

Force est de constater que nos associations ont été fortement malmenées en 2024 : au-delà des difficultés financières, structurelles, l'engagement bénévole évolue au profit d'initiatives parfois trop ponctuelles, les investissements dans des fonctions de responsabilité (gouvernances associatives) à long terme se réduisent, et il devient de plus en plus difficile de renouveler les dirigeants bénévoles de nos organisations.

Sur le plan économique, les associations représentent pourtant une force majeure, notamment en termes d'emplois : elles

contribuent directement à la dynamique des territoires. Le volume horaire de travail salarié dans le secteur associatif représente 9 % du volume horaire total de l'emploi privé en France. Néanmoins, dans le secteur de la protection de l'enfance, elles subissent une crise inédite d'attractivité à laquelle, malgré les efforts soutenus des partenaires sociaux pour faire évoluer le modèle conventionnel, les pouvoirs publics peinent à répondre de manière satisfaisante, tant en termes d'amélioration que de perspectives. Dans le champ des solidarités, et de la protection de l'enfance en particulier, l'inadéquation du modèle de financement et la dégradation des finances départementales poussent aujourd'hui de nombreuses associations à envisager l'arrêt total ou partiel de leurs activités.

La réalité du quotidien des associations en 2024 prolonge les dynamiques enregistrées en 2023 ; la crise historique du secteur s'amplifie autour des axes suivants :

- La massification, la complexification et la diversification des besoins en

matière de protection de l'enfance, avec des responsables politiques en retrait des enjeux ;

- L'aggravation majeure des finances publiques qui met en tension l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, notamment les associations investies dans ce champ, et qui remet en question le modèle de financement actuel, voire pour certains acteurs, le choix de la décentralisation de cette politique publique à l'échelon départemental ;
- Une gouvernance et un pilotage (national et territorial) de cette politique publique à revoir, avec un appel à ce que l'État exerce pleinement ses responsabilités en matière de protection des enfants, en faisant appliquer la loi – dont l'effectivité est questionnée – et en assurant l'exécution des décisions de justice ;

Une crise d'attractivité inédite par son ampleur des métiers du travail social et un malaise ressenti par de nombreux professionnels, souvent qualifié de « crise de sens » ou d'impuissance face à l'affaiblissement de leur autonomie et à l'augmentation des logiques de reporting, ce qui se traduit par une sinistralité élevée, une baisse des entrées en EFTS, le développement d'une culture de l'intérim, etc.

Ces constats, autant de chocs, s'articulent autour d'une tendance déjà ancienne concernant l'évolution de la nature des relations entre les pouvoirs publics, de plus en plus souvent prescripteurs, et les associations. Sous l'influence du droit de l'Union européenne, les règles de la concurrence ont bousculé les conceptions de l'intérêt général et favorisé les logiques concurrentielles, les appels à projets et les commandes

publiques, transformant les acteurs associatifs en acteurs économiques à part entière.

Dans ce contexte de forte adversité, la CNAPE a donc poursuivi en 2024 son engagement en faveur de la vie associative : la défense du modèle associatif est plus que jamais indispensable.

Face aux pouvoirs publics, bien sûr : les associations doivent être partenaires et non de simples « opérateurs », « prestataires » ou « exécutantes » de politiques publiques. Le pluralisme et la créativité associative doivent être préservés : prolonger l'action publique, certes, mais en maintenant des réponses autonomes, originales et adaptées au plus près des besoins. Face aux appétits du secteur lucratif, enfin, dont la réalité ne fait aucun doute – le développement exponentiel de l'intérim en témoigne aisément –, il s'agit d'agir sans catastrophisme, mais sans angélisme non plus.

En conclusion, un signal positif mérite d'être relevé : plus de 3 500 personnes se sont réunies sous la bannière des 400 000 le 25 septembre 2024 pour sauver la protection de l'enfance. Gageons que nos associations, acteurs politiques à part entière, se mobilisent tout autant en 2025.

LES ACTIONS 2024

L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Renforcer l'opérationnalisation des mesures du Livre blanc

En 2024, la CNAPE a poursuivi son engagement en faveur de la mise en œuvre effective des mesures du Livre blanc du travail social. Après avoir été auditionnée dans le cadre de la mission de préfiguration du futur Institut national du travail social, elle a participé activement aux groupes de travail dédiés à la déclinaison opérationnelle des priorités identifiées. Ces travaux, qui se poursuivront en 2025, ont permis de faire progresser les réflexions sur la formation initiale et continue ainsi que sur les leviers à disposition des organisations.

Une mobilisation interfédérale pour défendre la solidarité nationale

Dans le cadre du collectif interfédéral, la CNAPE a poursuivi son action pour dénoncer le non-respect par l'État de son devoir de solidarité. Après avoir soutenu les contentieux engagés à cet effet, elle a relayé et amplifié la campagne digitale #SolidaritéEnDanger, lancée avant l'été 2024, afin de sensibiliser l'opinion publique et d'interpeller les décideurs sur les menaces pesant sur les secteurs associatifs du champ social et médico-social. Par ailleurs, elle a pris part aux contentieux engagés en fin d'année

2024 dans le cadre des projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale 2025.

Structurer la filière protection de l'enfance

L'année 2024 a également été marquée par des avancées en matière de structuration de la filière des métiers de la protection de l'enfance. Après avoir porté cette demande dans la continuité des engagements pris lors de la conférence des métiers de 2022, la CNAPE a travaillé à préciser les contours d'un comité de filière spécifique dans une note interne adressée en 2024.

Cette proposition, également inscrite dans le Livre blanc du travail social et soutenue par la ministre de l'époque, Sarah El Haïry, a été formalisée et portée auprès de la DGCS et du cabinet ministériel, ouvrant ainsi la voie à une reconnaissance renforcée de ces métiers.

Développement de partenariats avec France Travail et l'ANACT

Afin de lutter contre la pénurie de professionnels, la CNAPE a renforcé ses coopérations avec France Travail et l'ANACT. Plusieurs échanges ont eu lieu avec la référente nationale des métiers du travail social, permettant d'intégrer la protection de l'enfance dans les actions de promotion des métiers du soin et de l'accompagnement.

Cette collaboration a notamment conduit à la représentation de la protection de l'enfance lors d'un webinaire national, mettant en lumière les métiers d'éducateur spécialisé et de moniteur-éducateur.

En parallèle, des relais territoriaux ont été établis avec France Travail afin de favoriser le développement de solutions adaptées aux besoins

LA CNAPE, OPÉRATRICE DE LA BILLETTERIE POPULAIRE DES JEUX 2024

La CNAPE a été désignée fin 2023 opératrice du sous-programme « Enfance protégée » de la Billetterie Populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (« Tous aux Jeux »), à l'initiative de l'ancien secrétariat d'État chargé de l'Enfance et à destination des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse.

7 200 billets (5 500 pour les Jeux Olympiques, 1 700 pour les Jeux Paralympiques) ont été attribués à la CNAPE pour être distribués aux bénéficiaires des associations adhérentes. Les épreuves concernent les villes de Paris, Lille, Nantes, Bordeaux, Saint-Étienne, Nice et Lyon.

La CNAPE a eu l'immense fierté de coordonner cette opération : plus de 5 000 jeunes, accueillis ou accompagnés au titre de la protection de l'enfance, ainsi que leurs encadrants issus de plus de 90 associations en métropole et en Guyane, ont pu assister à des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Bien plus qu'un simple accès aux compétitions, cette initiative a renforcé la visibilité des enjeux de protection de l'enfance et souligné l'importance de l'accès au sport et à la culture pour tous. Afin de faire vivre l'expérience encore plus intensément, la CNAPE a organisé le jeu-concours « La parole aux petits champions », mettant en jeu 300 places pour les finales de football, handball, basketball et athlétisme. Ce concours invitait les jeunes à partager un souvenir sportif sous forme d'enregistrement audio, suscitant un engouement supplémentaire.

Un soutien important, basé sur la solidarité associative du réseau CNAPE, a été mis en place pour favoriser l'hébergement en Île-de-France des associations les plus éloignées, afin de limiter les freins à leur venue. Certaines associations ont aussi saisi l'opportunité des Jeux 2024 pour élaborer de beaux projets. La CNAPE a notamment mis en avant le projet de l'association CMSEA, qui a permis à huit jeunes de parcourir 400 km à pied entre Metz et Paris afin d'assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques.

Sur les réseaux sociaux, les témoignages, photos et récits d'expériences ont prolongé l'impact de cette aventure, mettant en lumière des moments forts d'émotion et de partage. Au-delà du sport, cet engagement collectif a permis de fédérer les acteurs de la protection de l'enfance autour d'un projet porteur de sens, tout en sensibilisant un large public aux valeurs d'inclusion et de solidarité.



des employeurs associatifs. La CNAPE a également engagé des discussions avec l'ANACT sur les enjeux de qualité de vie au travail et a contribué à la définition d'une expérimentation spécifique dédiée à la protection de l'enfance.

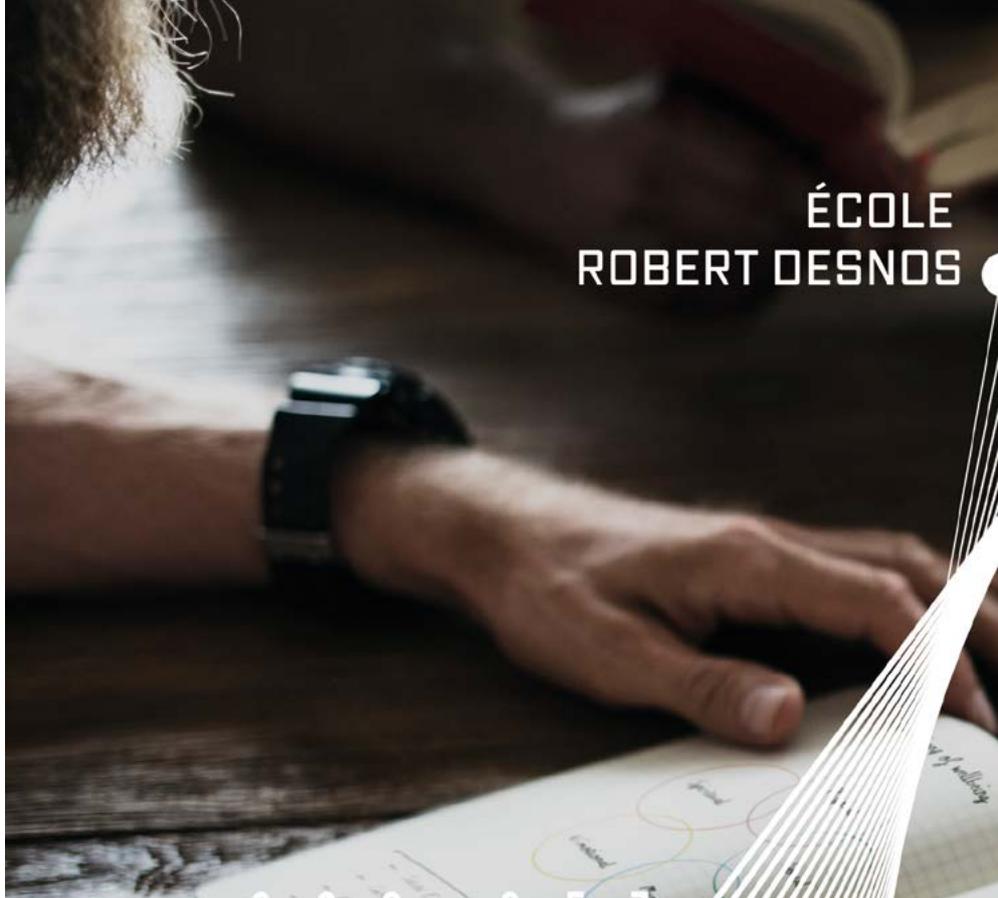
Expérimentation d'une formation spécialisée en protection de l'enfance

Enfin, la CNAPE a pris part à l'expérimentation d'une formation de niveau Licence 3, dédiée à l'enfance et à la jeunesse, en partenariat avec le Conseil national de la protection de l'enfance et l'UNAFORIS. Ce projet innovant, intégrant un pré-recrutement et un accompagnement à la prise de fonction, vise à offrir une réponse concrète aux difficultés de recrutement rencontrées sur le terrain. Les modalités de cette formation ont fait l'objet d'échanges approfondis au sein du HCTS et continueront d'être affinées en vue d'une mise en œuvre prochaine.

Une enquête alarmante sur la situation financière des associations

À la demande, notamment, des délégations territoriales de la CNAPE, la fédération a mené, de novembre 2023 à mi-janvier 2024, une enquête sur la situation financière des associations de protection de l'enfance. Les tendances économiques de ces deux dernières années – inflation, retournement du marché du crédit, tensions immobilières – ont eu un impact négatif sur l'ensemble du secteur social, et plus particulièrement sur les associations de protection de l'enfance.

Le financement insuffisant, et, dans certains territoires, l'attente toujours prolongée de la revalorisation du point d'indice et des mesures salariales post-Ségur,



ÉCOLE
ROBERT DESNOS

ont contribué à un affaiblissement structurel du secteur. Ces constats nous amènent à penser que nous sommes passés d'un contexte financier préoccupant à une véritable crise de financement, qu'il est impératif d'étayer pour alerter les pouvoirs publics.

Un modèle économique sous tension

Les résultats de l'enquête révèlent une dégradation générale de la santé financière des associations de protection de l'enfance, malgré des situations hétérogènes. Une inquiétude majeure et largement partagée porte sur la pérennité d'un modèle de financement inadapté aux missions de protection des enfants et des jeunes.

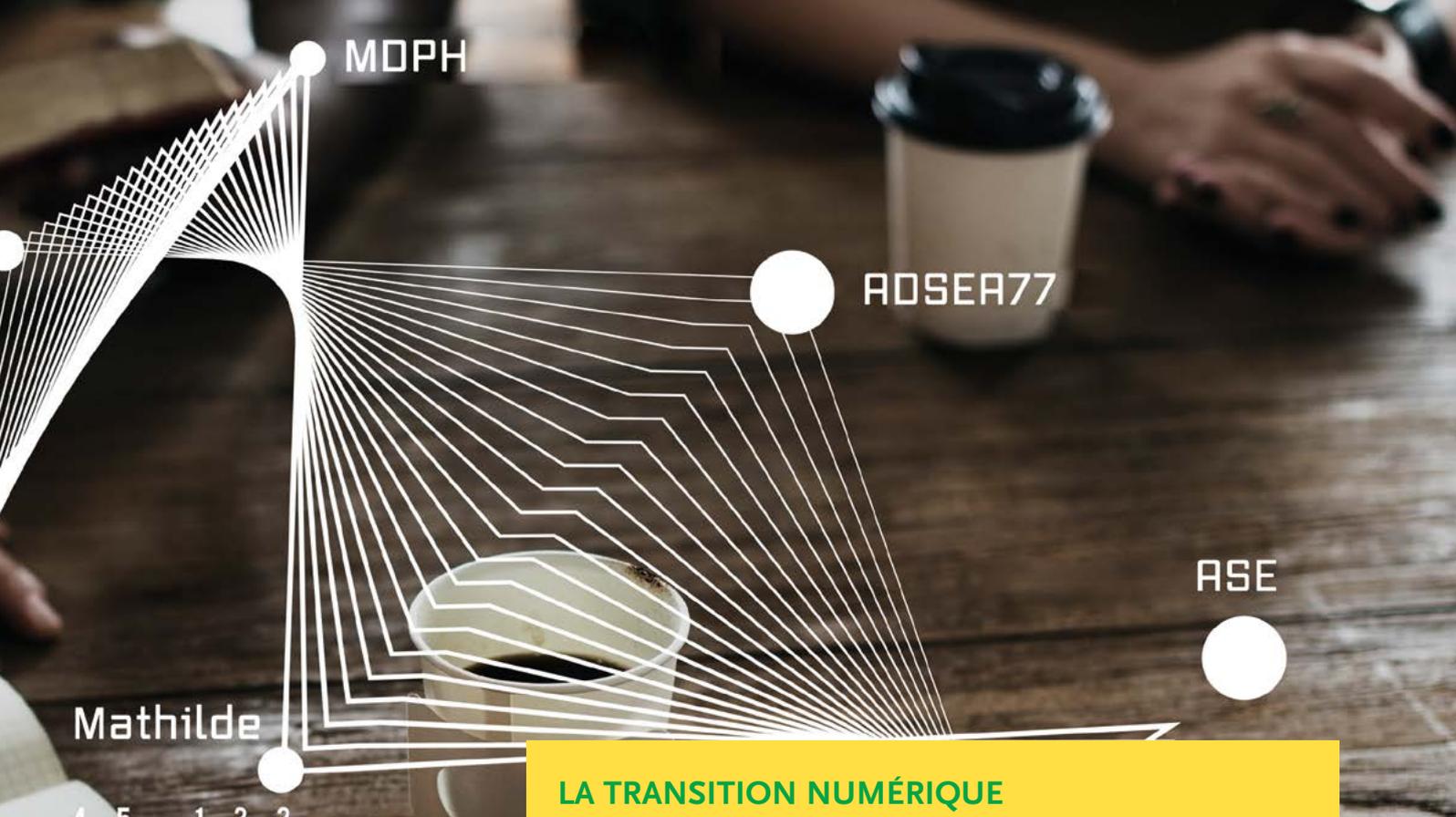
Bien que deux associations sur trois ne rencontrent pas encore de difficultés majeures à mobiliser des financements pour l'acquisition ou l'entretien de leurs infrastructures, près de 70 % d'entre elles expriment une vive inquiétude quant à leur capacité future à réaliser des

investissements nécessaires à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des jeunes.

Vers une financiarisation croissante du secteur ?

L'enquête souligne également la fragilité du modèle économique associatif, et plus encore celui des associations de protection de l'enfance. Dans un contexte marqué par la montée en puissance des appels à projets, les dynamiques de complémentarité inter-associatives s'effacent progressivement au profit d'une logique de concurrence, qui tend à concentrer l'offre et les acteurs.

Comme le rappelle le Conseil économique, social et environnemental, « *le monde associatif traverse des difficultés liées en grande partie à une évolution des cadres qui régissent les rapports entre pouvoirs publics et associations* ». Un cadre marqué, notamment, par une mise en concurrence accrue,



Mathilde

qui pourrait à terme fragiliser encore davantage le secteur de la protection de l'enfance.

Quelle place pour la puissance publique ?

De nouveaux modèles de contractualisation, tels que le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), inspirés des théories du nouveau management public, peuvent représenter une première réponse, à condition d'être utilisés à bon escient.

En revanche, les mécanismes de levées de fonds ou les contrats à impact social, comme ceux expérimentés en Loire-Atlantique et financés par des fonds privés marchands, soulèvent des questions essentielles. Ils interrogent non seulement l'avenir du modèle économique associatif, mais surtout le rôle de la puissance publique, qui ne doit en aucun cas se défaire de sa responsabilité éthique : celle d'être et de demeurer le premier financeur des solidarités.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE

En 2019, le Gouvernement a lancé une stratégie nationale pour le développement du numérique en santé. Parmi les leviers mobilisés, un plan de financement dédié, intitulé « Programme ESMS numérique », vise à accélérer la transition numérique des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Son ambition est de généraliser l'usage du dossier usager informatisé et de favoriser la mutualisation des ressources humaines et matérielles en matière de numérique.

Un programme encore trop centré sur le médico-social

Toutefois, le pilotage et les orientations du programme sont fortement influencés par les enjeux du champ médico-social et sanitaire, au détriment des spécificités de la protection de l'enfance. Face à ce déséquilibre, la CNAPE poursuit son plaidoyer auprès de la direction ministérielle du numérique en santé afin que les besoins spécifiques des structures de protection de l'enfance soient pleinement intégrés dans cette transition.

Elle insiste notamment sur la nécessité de sensibiliser, d'acculturer et d'accompagner les acteurs du secteur, qui accusent aujourd'hui un retard considérable dans l'adoption des outils numériques.

Une meilleure prise en compte des besoins du secteur

Dans le cadre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique (2022-2025) et du programme SONS, les pouvoirs publics se sont engagés à intégrer davantage les acteurs de la protection de l'enfance. Des campagnes de communication spécifiques doivent être mises en place afin d'accompagner cette transition et de mieux outiller les professionnels du secteur. La CNAPE reste vigilante quant à la mise en œuvre effective de ces engagements et continuera à porter la voix des associations pour que le numérique devienne un levier réel d'amélioration de l'accompagnement des enfants protégés.

LES PERSPECTIVES 2025

LE RECOURS À L'INTÉRIM EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Face à la montée en puissance du recours à l'intérim dans les établissements et services, la CNAPE a engagé, dès le mois de juin, un travail de diagnostic sur l'ampleur du phénomène, ses usages et ses conséquences. Cette étude, menée en lien avec les associations et les départements, a permis d'identifier les impacts de cette pratique sur la qualité de l'accompagnement et le fonctionnement des structures. Ces travaux serviront de base aux propositions formulées afin d'encadrer ce recours et garantir une continuité dans les prises en charge.

TRAVAUX SUR LE BÉNÉVOLAT ET L'ENGAGEMENT CITOYEN DANS LES ASSOCIATIONS

Constatant un affaiblissement important du bénévolat de gestion, les membres de la commission ont initié une réflexion globale sur l'attractivité de l'engagement associatif non salarié. Ce travail s'inscrit dans le prolongement du rapport de 2018, intitulé « L'engagement bénévole : une ressource clé à promouvoir dans les associations au bénéfice des enfants et des jeunes ».

Toutefois, cette nouvelle réflexion adoptera une approche plus large, explorant d'autres formes d'engagement telles que le mécénat de compétences ou le service civique. Un questionnaire sur le renouvellement des gouvernances associatives sera prochainement envoyé aux adhérents.

L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS, NOUVELLE MOUTURE

L'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) reste une préoccupation majeure pour les associations du secteur. La CNAPE suivra avec attention les répercussions de la nouvelle démarche d'évaluation et continuera à soutenir ses adhérents dans l'appropriation du dispositif.

Une vigilance particulière sera maintenue sur les modalités de publication des résultats de l'évaluation, un enjeu central pour la fédération.

LE RECOURS À L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

La généralisation du programme ESMS numérique, actuellement en phase de finalisation, représente une opportunité pour accélérer la transition numérique dans la protection de l'enfance.

En parallèle, l'essor de l'intelligence artificielle générative soulève de nombreuses questions :

- ▶ Mobilisation d'outils pour améliorer la protection des enfants en danger ;
- ▶ Impacts sur les pratiques professionnelles (écrits professionnels, chabots, automatisation de certaines tâches) ;

- ▶ Cas d'usage à échelle macro (soutien au pilotage des politiques publiques) ;
- ▶ Risques d'utilisation non éthique de l'IA, et de biais défavorables aux droits des enfants.

Face à ces évolutions, la CNAPE organisera en 2025 un groupe de travail dédié à ces enjeux.

UNE SENSIBILISATION ACTIVE ET POSITIVE DE L'ENFANCE PROTÉGÉE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Désormais au cœur de ses missions, la CNAPE organise des événements et des campagnes de communication pour assurer une visibilité et promouvoir une image positive du secteur de la protection de l'enfance. Elle noue également de nouveaux partenariats pour sensibiliser un public plus large à la cause des droits de l'enfant et pour impliquer davantage les acteurs volontaristes des secteurs publics et privés.

FÉVRIER - LA PROMOTION DE LA SORTIE DU FILM « DÉBÂCLE »

Dans le cadre d'un partenariat avec la Grande Distribution, la CNAPE a soutenu la promotion du film « Débatcle » de Veerle Baetens, sorti en salle le 28 février 2024. Pour cette collaboration, deux avant-premières ont été coorganisées par la fédération, l'une à Paris le 26 février et l'autre à Limoges le 28 février.

À l'occasion de sa sortie, de nombreuses séances « ciné-safe » ont été proposées partout en France. Il s'agit de séances de cinéma où le public est averti du contenu difficile présent dans le film et où il peut être accompagné par des associations spécialisées sur les thématiques qui y sont abordées avant, pendant et

après la projection. Plusieurs associations adhérentes à la CNAPE ont contribué à cette initiative : AEF 87 à Limoges ; Réalise à Nancy ; L'ACESM à Blois et ADIASEAA à Bourges.

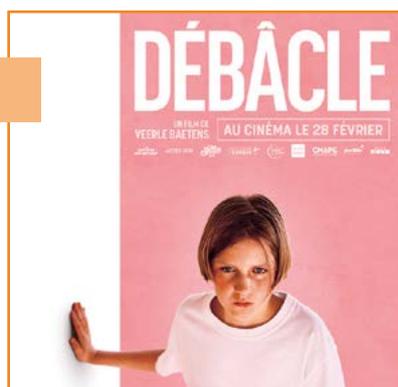
25 SEPTEMBRE – UNE MOBILISATION HISTORIQUE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le 25 septembre 2024, le collectif Les 400 000, créé par la CNAPE, a orchestré une mobilisation nationale d'une ampleur exceptionnelle à Paris, réunissant près de 3 000 participants du secteur de la protection de l'enfance, du social et du médico-social. Coordonnée par la CNAPE, cette journée visait à dénoncer la dégradation des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants protégés, le non-respect de leurs droits ainsi que les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux.

Le collectif a appelé de toute urgence à des mesures concrètes pour sauver un secteur en crise et garantir des conditions optimales de prise en charge pour tous les enfants en danger.

En seulement quatre mois, le collectif a su coordonner cette action collective unique, rassemblant plus de 70 organisations autour de revendications claires et urgentes :

- ▶ Mettre un terme aux listes d'attente pour les enfants en danger ;
- ▶ Renforcer le soutien aux familles en difficulté ;
- ▶ Revaloriser les travailleurs sociaux et reconnaître leur rôle essentiel ;
- ▶ Offrir un accompagnement adéquat aux jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.



Pour soutenir le mouvement, une identité visuelle marquante a été créée pour le collectif, inspirée de l'univers des comics, proche de l'enfance et de l'action. Un kit de communication complet a été diffusé à tous les participants, comprenant des supports de communication variés pour assurer une diffusion efficace des messages et garantir une large couverture médiatique.

Marqué par une marche symbolique et des témoignages poignants de travailleurs sociaux, de juges et d'enfants concernés, l'évènement a permis de sensibiliser le grand public à la réalité du terrain mais également de partager un moment collectif d'engagement fort.

La couverture médiatique a été particulièrement importante puisque près de 40 médias nationaux, régionaux et spécialisés ont couvert la mobilisation.



De courts reportages, notamment sur Konbini et sur Arte, ont été diffusés.

En outre, la CNAPE a généré de l'engagement sur les réseaux sociaux avec une cinquantaine de publications sur ses propres comptes (X, LinkedIn, Instagram), une soixantaine d'utilisations du hashtag #Les400000 sur X, plus d'une centaine sur LinkedIn.

La mobilisation a également bénéficié de la présence d'une dizaine d'élus, parmi lesquels Olivier Faure, Marie-Charlotte Garin, Marianne Maximi, Louis



L'équipe de Strasbourg a remporté pour la seconde année consécutive le tournoi, décrochant également le prix de la meilleure attaque. Paris a pris la deuxième place, tandis qu'Angers a été salué pour la meilleure ambiance, Saint-Étienne pour le maquillage le plus original, et un trophée spécial a été décerné au meilleur cri de ralliement. Les éducateurs ont joué un rôle clé dans le succès de ce week-end, jonglant entre leur mission éducative et leur rôle de coach sportif.

22 ET 23 NOVEMBRE – DES JOURNÉES DE LIGUE 1 ET DE LIGUE 2 DÉDIÉES À LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Boyard, Ayda Hadizadeh, Florence Hérouin-Léautey, Gabrielle Cathala, Jean-Claude Raux, Marion Canalès, Julie Ozenne, Sébastien Peytavie, Arnaud Bonnet, et Anne Stancach-Terrenoir.

17 NOVEMBRE – LA 4^E ÉDITION DU TOURNOI DES DÉFENSEURS DE L'ENFANCE

Le 17 novembre, le stade de football de Nice a accueilli la 4^e édition du tournoi des Défenseurs de l'Enfance, porté par Mohamed Bouhafsi, ambassadeur de la CNAPE, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Cet événement a rassemblé 216 enfants, issus des associations membres de la CNAPE, pour des matchs amicaux au stade Allianz Riviera, après une préparation exclusive « Train like a pro » en octobre.

De nombreux partenaires ont soutenu cet événement, dont la LFP, Sid Lee & Yard, l'OGC Nice, l'UNFP, Decathlon, Intermarché, la

Région Sud, la Mairie de Nice, ORIS, la Fondation Classico, la Ligue 1 McDonald's, la Ligue 2 BKT, Dazn, Accor, SNCF Voyageurs, France Enfance Protégée, les Pétancoeurs, Panini France et Players For Society, faisant de cette journée un moment inoubliable pour les enfants.

La veille du tournoi, la Mairie de Nice a organisé des activités ludiques : patinage, découverte de la ville en bus touristique et visite du Musée National du Sport. Le dimanche 17 novembre, les 18 équipes se sont affrontées au stade lors de matchs amicaux, avec une phase de poules suivie d'éliminations directes. Tout au long de la journée, des animations variées ont été proposées : maquillage, création de bracelets, freestyle, jeux de ballon, pétanque et château gonflable.

L'aigle mascotte de l'OGC Nice a également fait quelques tours dans le stade, ajoutant une touche festive à l'événement.

Les 12^e et 14^e journées de Ligue 1 et Ligue 2 ont été dédiées à la protection de l'enfance, et les enfants ont eu l'opportunité de participer à des animations en lien avec l'événement, comme coller des stickers aux couleurs des Défenseurs de l'Enfance sur la « stèle du ballon », en présence des joueurs.

Decathlon a une nouvelle fois marqué l'événement avec des ballons collector aux couleurs des Défenseurs de l'Enfance, utilisés pendant les matchs et vendus lors d'une vente aux enchères au profit de la CNAPE. Par ailleurs, Oris a créé une montre en édition limitée aux couleurs des Défenseurs de l'Enfance, dont certains exemplaires ont été mis en jeu lors d'une tombola solidaire au profit de la CNAPE. Les gagnants ont aussi eu la chance de remporter une expérience bord terrain et des maillots de football.

LES PARTENARIATS

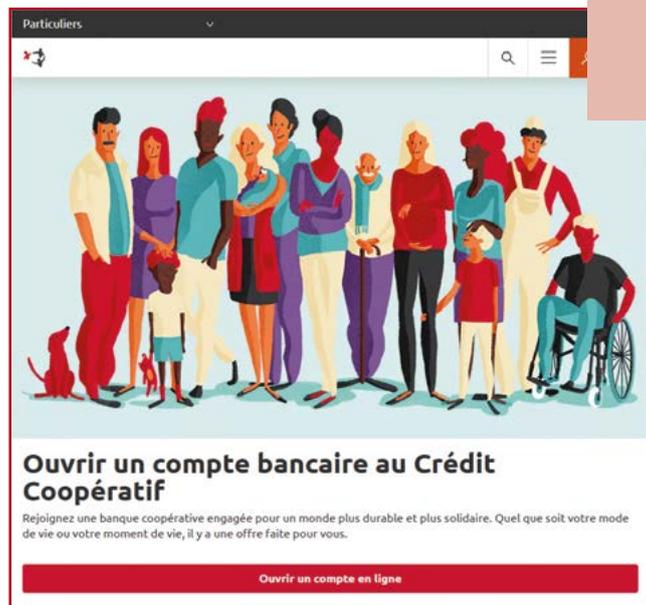
Mediassoc

Avec plus de 4500 structures utilisatrices, l'association Mediassoc, partenaire de longue date de la fédération, permet aux membres de la CNAPE, quelle que soit leur taille, de bénéficier automatiquement et sans engagement de remises tarifaires « grands comptes » négociées auprès de plusieurs catégories de fournisseurs : véhicules automobiles (achat ou LLD), fournitures de bureau, mobilier métallique, téléphonie mobile et Internet, entretien des ascenseurs et portes automatiques, etc.



Le Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif, banque de référence de l'économie sociale et solidaire, accompagne de nombreuses associations membres de la CNAPE pour développer leurs activités et soutenir leur mutation. En cohérence avec son approche ternaire de la relation client, elle est un partenaire historique de la fédération afin de renforcer la diffusion de son offre et améliorer l'adéquation de son offre.



Les PétanCoeurs

Jeune agence événementielle, les PétanCoeurs organise des tournois de pétanque à destination des entreprises. Depuis 2023, cette agence au grand cœur constitue une cagnotte alimentée par son activité, qu'elle reverse à la CNAPE pour soutenir la lutte contre les maltraitances faites aux enfants. La campagne « Un simple appel » sera notamment relancée début 2025 grâce à leurs dons. En 2024, les PétanCoeurs a également fait découvrir la pétanque aux enfants qui ont participé à la 4^{ème} édition du Tournoi des Défenseurs de l'Enfance, au stade Allianz Riviera de Nice.



LE RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT, PRIORITÉ AFFICHÉE OU ENGAGEMENT RÉEL ?

L'année 2024 a été celle du 35^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), une année charnière marquée par un bilan des avancées et des défis persistants concernant les droits des enfants dans le monde. C'était également la dernière année de mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne (UE) 2021-2024 sur les droits de l'enfant, tandis que la stratégie 2022-2027 du Conseil de l'Europe sur le même thème arrivait à mi-parcours.

Qu'il s'agisse des Nations Unies, du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne, une volonté politique commune en faveur des droits de l'enfant s'exprime sans ambiguïté sur le continent. Cet engagement peine pourtant à se traduire dans les faits, et les actions concrètes visant à renforcer les systèmes de protection de l'enfance, à réduire les inégalités et à faire respecter les droits fondamentaux des plus jeunes demeurent limitées.

CONTEXTE ET ENJEUX

Une politique européenne en faveur des droits de l'enfant qui peine à se concrétiser au sein des États membres

Les développements récents de la politique européenne témoignent d'une ambition renouvelée en faveur de l'effectivité des droits de l'enfant. Cet engagement repose sur des instruments juridiques clés, notamment la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par tous les États membres, ainsi que la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui affirme que l'intérêt supérieur de l'enfant doit guider toutes les actions le concernant. En 2024, cette dynamique européenne en faveur des droits de l'enfant peine pourtant à porter ses fruits. Si la stratégie 2021-2024 de

Soutien à la proposition de règlement de l'Union européenne visant à prévenir et combattre les abus sexuels sur les enfants en ligne

Contributions à l'Observatoire 2024 de la Dynamique pour les Droits de l'Enfant

l'Union définissait six priorités majeures — parmi lesquelles la lutte contre la pauvreté infantile, la protection contre la violence et l'exploitation, ainsi que la participation des enfants aux processus décisionnels — le bilan de l'année reste mitigé. Près de 20% des enfants continuent, par exemple, de vivre sous le seuil de pauvreté dans certains pays,

malgré l'intensification attendue de la Garantie européenne pour l'enfance. Le bilan à mi-mandat de la stratégie 2022-2027 du Conseil de l'Europe, attendu prochainement, ne semble guère plus prometteur.

Convaincue du rôle essentiel des institutions européennes et de la nécessité de traduire concrètement

les engagements internationaux en actions tangibles dans la vie quotidienne des enfants, la CNAPE a poursuivi en 2024 son action militante pour une meilleure prise en compte des droits de l'enfant issus de la CIDE, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans l'ensemble des politiques publiques qui les concernent.

LES ACTIONS 2024

LA REPRÉSENTATION DE LA CNAPE AU SEIN DU RÉSEAU EUROCHILD

En tant que tête de réseau au niveau national, la CNAPE a apporté son soutien au plaidoyer d'Eurochild, aussi bien dans le cadre du Semestre européen que pour le déploiement effectif des plans d'action nationaux de la Garantie européenne pour l'enfance.

Le semestre Européen 2024

Chaque année, le Semestre européen joue un rôle essentiel dans l'harmonisation des politiques des États membres de l'Union européenne, permettant à la Commission européenne de formuler des recommandations ciblées pour chaque pays.

Bien que l'accent soit principalement mis sur l'emploi et la croissance économique, certaines de ces recommandations abordent également des enjeux sociaux, influençant directement le quotidien des enfants et des jeunes.

La CNAPE, via son partenariat avec Eurochild, s'engage activement dans ce processus annuel afin de promouvoir les droits et le bien-être des enfants à l'échelle européenne. Pour la France, elle contribue à l'élaboration d'un rapport annuel fondé sur les analyses de 38 membres d'Eurochild répartis dans 26 pays.

Ce document propose des recommandations nationales spécifiques sur des thématiques telles que la pauvreté infantile, l'exclusion sociale, les discriminations, l'accès à la santé, la sécurité numérique et les services d'accueil pour la petite enfance.

En outre, ce rapport examine la pertinence des plans d'action nationaux élaborés dans le cadre de la Garantie pour l'enfance, en évaluant leur adéquation avec les besoins spécifiques des pays. Il analyse également la cohérence entre les recommandations du Semestre européen 2024 et les réalités vécues par les enfants, telles qu'observées et relayées par les acteurs de la société civile.

SOUTIEN À LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE POUR COMBATTRE LES ABUS SEXUELS D'ENFANTS EN LIGNE

En partenariat avec près de 60 organisations européennes, la CNAPE a poursuivi, comme en 2023, ses efforts pour inciter les États membres de l'Union européenne à soutenir une proposition de règlement visant à prévenir et à lutter contre les abus sexuels d'enfants en ligne. Face à la recrudescence inquiétante des contenus pédopornographiques sur Internet, la protection des enfants contre l'exploitation numérique est devenue une priorité urgente.

La proposition de règlement présentée par la Commission européenne en mai 2022 constitue un cadre juridique innovant, conçu pour améliorer l'efficacité de la détection des abus tout en garantissant le respect de la vie privée des utilisateurs.

La CNAPE exhorte à nouveau la France à jouer un rôle moteur dans

ce combat en soutenant une réglementation ambitieuse au niveau européen. Elle recommande notamment d'élargir la portée du règlement pour y inclure le « grooming » et de renforcer les mécanismes de vérification de l'âge des utilisateurs sur l'ensemble des plateformes en ligne. Une telle législation serait essentielle pour assurer une protection renforcée des enfants face aux avancées technologiques et aux stratégies de contournement employées par les auteurs d'abus.

PARTICIPATION ET RELAIS DE LA CAMPAGNE « VOTE4CHILDREN » DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Dans le cadre des élections européennes, la CNAPE poursuit son engagement aux côtés d'Eurochild en relayant activement la campagne de sensibilisation européenne sur les droits de l'enfant et les mesures que l'Union européenne pourrait adopter pour garantir un meilleur respect, par les États membres, de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Charte européenne des droits de l'enfant. L'objectif de la campagne européenne Vote for Children 2024 était d'identifier, parmi les futurs députés européens, des Champions des droits de l'enfant, s'engageant à :

- ▶ plaider en faveur de l'investissement dans l'enfance,
- ▶ rompre le cycle de la pauvreté et des inégalités en Europe,
- ▶ garantir une participation active des enfants et des jeunes dans les processus décisionnels.

Au cours du mandat précédent, un intergroupe avait été créé au sein du Parlement européen pour défendre et promouvoir les droits de l'enfant.

LES PERSPECTIVES 2025

RELANCER LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE EN FRANCE

La CNAPE s'est félicitée de l'adoption de la Garantie européenne pour l'enfance en juin 2021. Désormais, sa mise en œuvre repose sur les États membres, la France ayant soumis un plan d'action national s'étendant jusqu'en 2030. Placé sous la direction de la Direction générale de la cohésion sociale et en collaboration avec l'ensemble des administrations concernées, cet outil vise à concrétiser les engagements pris au niveau européen.

La fédération s'engage à suivre de près l'opérationnalisation de cette Garantie. Il est essentiel que des indicateurs robustes, partagés par toutes les parties prenantes, soient établis afin d'évaluer objectivement son impact sur l'amélioration des conditions de vie des enfants les plus vulnérables. Par ailleurs, la CNAPE veillera à ce que les associations, qui jouent un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, soient pleinement associées à ce projet.

LA POURSUITE DE LA COLLABORATION AVEC LE RÉSEAU EUROPÉEN EUROCHILD

En tant que membre et tête de réseau national, la CNAPE contribue activement, depuis 2016, aux actions du réseau Eurochild, un organisme européen dédié à la promotion et à la défense des droits de l'enfant.

REPRÉSENTATION DE LA CNAPE DANS LES INSTANCES NATIONALES

Comité d'entente de protection de l'enfance du Défenseur des droits

Membre du Comité d'entente de protection de l'enfance du Défenseur des droits, la CNAPE a pris part aux travaux de 2022 en apportant des contributions de terrain sur plusieurs enjeux majeurs : le droit à l'éducation, la santé mentale des enfants et les conséquences de la crise du recrutement dans les métiers de l'accompagnement sur la qualité de la prise en charge des publics.



LES ÉLUS,
LES DÉLÉGUÉS
TERRITORIAUX
ET L'ÉQUIPE
NATIONALE
DE LA CNAPE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé, au maximum, de 25 membres. 16 d'entre eux au plus sont élus par le collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif, 6 par le collège des mouvements et groupements, 2 par le collège des experts et 1 par celui des associations nationales d'usagers. Tout administrateur est élu pour quatre ans. Le président du conseil d'orientation qui représente les délégués territoriaux, prévu à l'article 18 des statuts de la CNAPE, est membre de droit du conseil d'administration.

Président

Didier Tronche

Collège des associations
Président de l'Acséa

Vice-présidents

Patricia Adam

Collège des associations
Présidente de l'ADSEA 29

Michel Cherville

Collège des associations
Président de LINKIAA

Salvatore Stella

Collège des mouvements et groupements
Administrateur du CNAEMO

Secrétaire général

Jean-François Ferret

Collège des associations
Président d'Action Jeunesse Pessac

Trésorier

Jean-Louis Losson

Collège des associations
Directeur général de SEHOC

Administrateurs

Nathalie Alizé

Collège des associations
Directrice de pôle au sein de l'Enfance Catalane

Muriel Bénard

Collège des associations
Directrice générale de l'ANRAS

Cathy Blanc-Chardan

Collège des mouvements
Présidente de l'ANPF

Sylvie Chemin

Collège des mouvements
Présidente de la FNCP

Didier Comte

Collège des experts

Marie-Paule De Vreese

(depuis juillet 2024)
Collège des associations
Administratrice du CMSEA

Messaoud Djaïz

Collège des associations
Directeur adjoint de territoire de l'Afeji Hauts-de-France

Caroline Douib

Collège des associations
Directrice générale adjointe de L'ESSOR

Jacques Lepetit

Collège des mouvements
Président de la Fn3s/Fenamef

Nicolas Maigne

Collège des mouvements
Vice-président de l'ANMECS

Laurent Mony

Collège des associations
Directeur de filière au sein de la Fondation Normandie Générations

Lise-Nadine Moreau

Collège des associations
Administratrice de l'ALSEA 87

Marcelle Pierrot

Collège des associations
Vice-présidente de l'AGSEA

Laurence Scheibel

Collège des mouvements
Vice-présidente du CNDPF

Bérengère Tailleux

Collège des experts

Gilles Thépot

(jusqu'en juin 2024)
Collège des associations
Président du CMSEA

Céline Truong

Collège des associations nationales d'usagers
Volontaire permanente d'ATD Quart-Monde

Olivier Vilès

Collège des associations
Administrateur de l'ADSEA 04

Laetitia Zampese

Collège des associations
Directrice générale de l'ADSEAO

Bruno Zilberg

Collège des associations
Directeur général de CITHéA

Président du Conseil d'Orientation

Damien Scano

Délégué territorial CNAPE/PACA

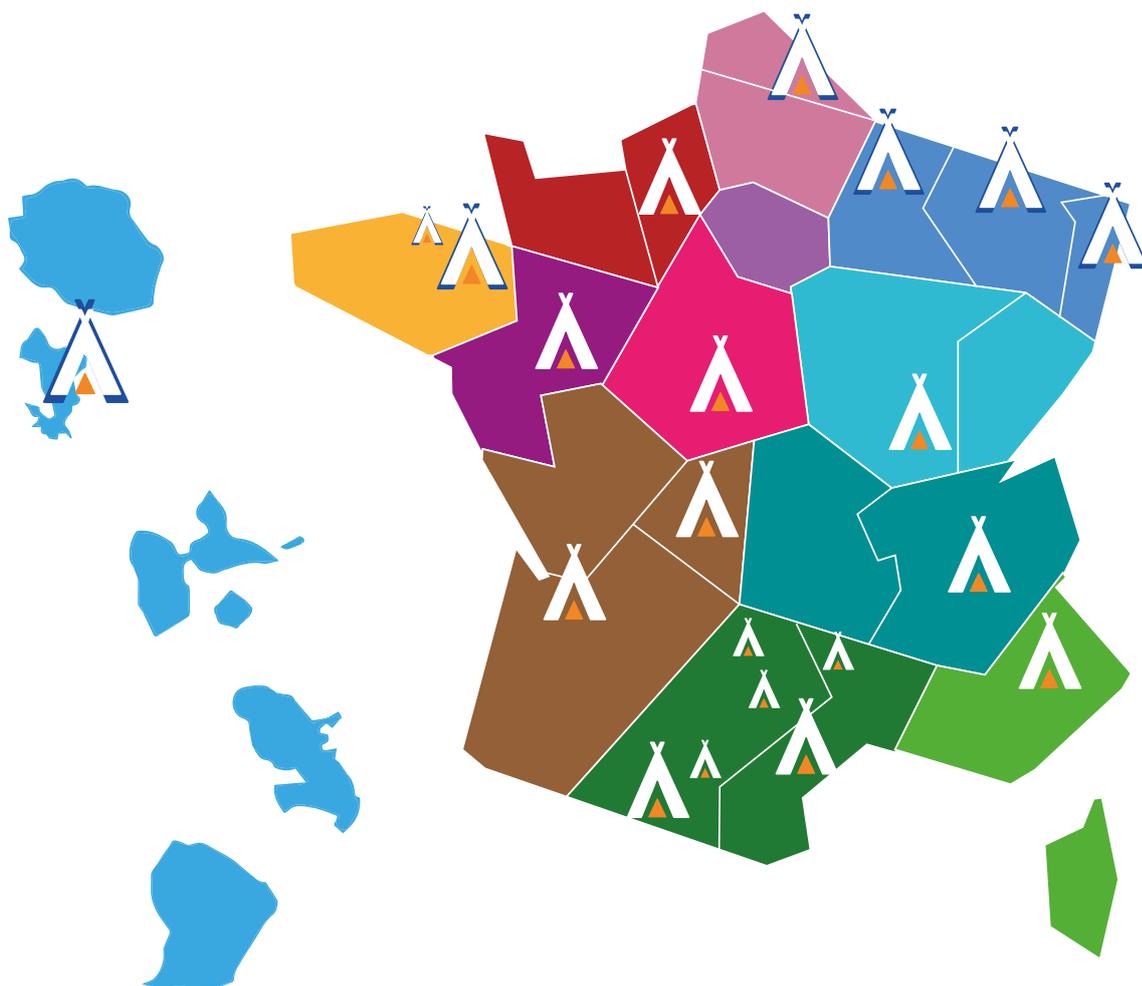
LES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

La CNAPE est représentée au niveau territorial par des délégués territoriaux. Elle compte actuellement 18 délégations territoriales.

Les délégués territoriaux sont investis d'une double mission : recueillir les attentes et propositions des associations et faire vivre les positions de la fédération dans la région. Élus dans leur région puis approuvés par le conseil d'administration, ils représentent la CNAPE auprès des instances locales.

Ils animent chacun sur leur territoire une CNAPE territoriale qui peut se décliner en CNAPE départementales pilotées par des délégués départementaux.

Les mandats des délégués territoriaux seront renouvelés le 12 mai 2025 pour un mandat qui s'étalera sur la période 2025-2027. La liste actuelle rend compte des délégués élus pour la mandature 2022-2025 et en poste sur l'année 2024.



CNAPE Hauts-de-France

Fabienne Lemaire
Sauvegarde du Nord
23 rue Malus
59 000 Lille
Tél. : 03 20 16 28 72
Email : f.lemaire@cnape.fr

CNAPE Champagne-Ardenne

Philippe Colautti
Sauvegarde de la Marne
34 Grande Rue
51430 Bezannes
Tél. : 03 26 79 85 60
Email : p.colautti@cnape.fr

CNAPE Lorraine

Abdelali Fahime
CMSEA
47 rue Dupont des Loges
BP 10271
57006 Metz Cedex
Tél. : 03 87 75 40 28
Email : a.fahime@cnape.fr

CNAPE Alsace

René Bandol
ARSEA
204 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 02 50
Email : r.bandol@cnape.fr

CNAPE Bourgogne

Franche-Comté
Claire Geoffray
Sauvegarde 71
18 quai Gambetta
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 90 05 90
Email : c.geoffray@cnape.fr

CNAPE Auvergne-Rhône-Alpes

Claude Dély
Sauvegarde de l'Isère
15 boulevard Paul Langevin
38601 Fontaine
Tél. : 06 70 72 19 88
Email : c.dely@cnape.fr

CNAPE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Damien Scano
ADSEA 04
18 avenue Demontzey
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 36 71 71
Email : d.scano@cnape.fr

CNAPE Languedoc-Roussillon

Nadine Greffeuille
Association Jean Gailhac
38 boulevard d'Angleterre
34500 Béziers
Tél. : 04 67 49 87 00
Email : n.greffeuille@cnape.fr

CNAPE Midi-Pyrénées

Nicolas Gaddoni
ADES Europe
Lieu dit Le Pilarlet
09160 Prat Bonrepaux
Tél. : 05 61 96 19 65
Email : n.gaddoni@cnape.fr

Délégation départementale

CNAPE Ariège
Nawel Laglaoui
Email : n.laglaoui@cnape.fr

CNAPE Haute-Garonne

Juillet, élection de Charlotte Duru,
à la suite de Laure Vayssette.
Charlotte Duru
Email : c.duru@cnape.fr

CNAPE Tarn

Christophe Warnault
Email : c.warnault@cnape.fr

CNAPE Tarn-et-Garonne

Juin, élection de Nathalie Gallard.
Le poste était vacant auparavant.
Nathalie Gallard
Email : n.gallard@cnape.fr

CNAPE Aquitaine

Début 2024, Christine Anton a
quitté ses fonctions au sein de
son association et son mandat de
déléguée territoriale.

Virginie Lepront

Institut Don Bosco
181 rue Saint François-Xavier
33170 Gradignan
Email : v.lepront@cnape.fr

CNAPE Limousin

Poitou-Charentes
Christophe Somnard
ASEAC
7 rue Daniel de Cosnac
19101 Brive-la-Gaillarde
Tél. : 05 55 88 91 00
Email : c.somnard@cnape.fr

CNAPE Pays de la Loire

Nathalie Ferrier
ASEA 49
46 route du Plessis Grammoire
49182 Saint Barthélemy d'Anjou
Tél. : 02 41 68 65 60
Email : n.ferrier@cnape.fr

CNAPE Bretagne

Emmanuel Panis
ARASS
2 rue Micheline Ostermeyer
35000 Rennes
Tél. : 0299516900
Email : e.panis@cnape.fr

Délégué adjoint

Yves Abernot
Email : y.abernot@cnape.fr

CNAPE Centre-Val de Loire

Nicolas Boigeaud
ADIASEAA
8 rue de Robinson
36130 Déols
Tél. : 02 54 34 19 26
Email : n.boigeaud@cnape.fr

CNAPE Île-de-France

Début 2024, Khalid Mouala a
quitté ses fonctions au sein de
son association et son mandat de
délégué territorial.
Le siège de la fédération assure
l'intérim.

CNAPE Normandie

Jean-Pierre Mahier
ADAEA 27
2 rue Arsène Meunier
27004 Evreux
Tél. : 02 32 39 79 60
Email : jp.mahier@cnape.fr

CNAPE Antilles-Guyane

Début 2024, Patricia Chatenay-
Rivauday a quitté ses fonctions
au sein de son association et son
mandat de déléguée territoriale.
Le siège de la fédération assure
l'intérim.

CNAPE Océan Indien

Hugues Makengo
MLEZI MAORE
6 rue jardin fleuri Cavani
97600 Mamoudzou
Tel. : 02 69 61 64 00
Email : h.makengo@cnape.fr

L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale de la CNAPE met en œuvre la politique du conseil d'administration et assure un contact régulier avec les adhérents. Elle fait vivre son réseau par le biais de commissions et groupes de travail.

Elle répond aux demandes de ses adhérents et favorise la mutualisation entre associations.

Elle représente la CNAPE auprès des pouvoirs publics et des diverses instances nationales.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : Pierre-Alain Sarthou

PROTECTION DE L'ENFANCE

Responsable Protection de l'enfance – Milieu ouvert – Accueil

Gouvernance : Marie-Pierre Auger

Responsable Jeunes majeurs – Prévention spécialisée – Projet La BASE et

Référente outre-mer : Lorette Privat

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

ACCOMPAGNEMENT DES MNA

Responsable : Alexia Martel

HANDICAPS - VULNÉRABILITÉS DES FAMILLES

PRÉVENTION

Responsable : Pauline de la Losa

VIE ASSOCIATIVE - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS - EUROPE

Responsable : Michaël Da Costa

Référent service juridique aux adhérents

ANIMATION DES TERRITOIRES

DÉVELOPPEMENT DE LA FÉDÉRATION

Responsable : Thibaud Cado

Référent mouvements et nouveaux adhérents

COMMUNICATION ET STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE

Responsable : Zoé Bouvet

Graphiste maquettiste : Hélène Tellier

DÉVELOPPEMENT WEB FULLSTACK

Développeur : Billy Klotz

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Responsable : Gilles Davaine

Comptable : Éric Leguay

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Secrétaire de direction : Marguerite Hendjian*

* Depuis mai 2024, en remplacement de Patricia Dos Santos

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024



LE BILAN

ACTIF (en euros)	2024	2023
Actif immobilisé	3 408 794	3 303 010
Immobilisations incorporelles	4 777	6 145
Immobilisations corporelles	3 403 865	3 282 097
Immobilisations financières	153	14 769
Actif circulant	1 217 830	1 432 408
Créances	96 698	66 109
Valeurs mobilières de placement	648 037	648 037
Disponibilités	453 643	687 161
Charges constatées d'avance	19 453	31 101
TOTAL	4 626 624	4 735 418

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

ANALYSE DU BILAN

Le financement des immobilisations

Le fonds de roulement 2024 représentant le surplus des ressources de moyen et long terme dont une structure dispose pour financer son activité après financement de l'actif immobilisé s'élève à 256 286 €. Cela traduit un financement excédentaire des emplois durables par des ressources stables, gage de pérennité et de bonne santé financière. On relèvera parallèlement que l'acquisition du siège, par recours à l'emprunt (détails dans l'annexe légale), génère logiquement un ratio

d'autonomie financière relativement faible, à hauteur de 21 %. Il s'améliorera au fur et à mesure des remboursements d'emprunts.

La valeur du bien immobilier, travaux d'aménagement compris, constitue 99% du total des immobilisations nettes (96 % des immobilisations brutes).

Le financement de l'activité

Le besoin en fonds de roulement (couverture des besoins à court terme de l'activité, des avances et créances, par les dettes à court terme générées par l'activité) est négatif et s'élève à -843 930 €. Il est à noter que le calcul intègre un

volume global de 732 193 € de fonds dédiés (dons et legs) et reportés (subventions). Malgré cela, il ressort que le besoin de financement de l'activité est couvert par celle-ci, ce qui permet à la CNAPE de fonctionner sans avoir recours à des outils de soutien de sa trésorerie.

La trésorerie nette (valeurs mobilières de placement et disponibilités moins dettes d'exploitation financières à court terme) s'élève à 1 100 216 €. Le legs affecté est placé en comptes à terme (détails dans l'annexe légale) et les disponibilités sont réparties entre comptes courants et comptes sur livret.

PASSIF (en euros)	2024	2023
Fonds propres	957 644	1 020 228
Fonds propres sans droit de reprise	500 000	500 000
Réserves	50 000	50 000
Report à nouveau	470 228	478 814
Résultat de l'exercice	-62 584	-8 586
Fonds reportés et dédiés	732 193	689 784
Provisions	51 842	90 603
Emprunts et dettes	2 884 945	2 934 804
Emprunts et autres dettes financières	2 657 058	2 734 961
Dettes d'exploitation	200 503	181 885
Autres dettes	8 891	17 562
Produits constatés d'avance	18 494	395
TOTAL	4 626 624	4 735 418

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU BILAN

La valeur du bilan est en légère baisse entre 2023 et 2024 (-2 %). L'analyse des variations entre ces deux exercices donne les éléments suivants :

À l'actif

La valeur d'**actif immobilisé net** évolue à la hausse (+ 105 784 €), pour l'essentiel au niveau des immobilisations corporelles, en lien avec la finalisation des travaux d'aménagement du siège, début 2024.

Le montant de l'**actif circulant** baisse sensiblement sur la même période (- 214 578 €). Ceci s'explique par la baisse du montant des disponibilités après les travaux, pour le règlement desquels différents placements avaient été rendus liquides en 2023.

Au passif

Les **fonds propres** sont affectés du montant du résultat négatif de l'exercice (- 62 584 €).

Les **fonds reportés et dédiés** augmentent légèrement (+ 42 409 €). Ils intègrent en 2024 un legs et des dons affectés ainsi

qu'un report de subvention non utilisée (détails des mouvements dans l'annexe légale).

Les **provisions** varient (- 38 761 €) de l'ajustement des provisions habituelles (détails des mouvements dans l'annexe légale).

Le montant des **emprunts et dettes** baisse (- 49 859 €), en lien avec le remboursement des emprunts contractés pour financer l'acquisition du siège.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES (en euros)	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023
60- Achats	13 500	23 609	11 512
61- Autres charges externes	239 000	343 093	282 397
62- Autres services extérieurs	300 000	312 074	291 646
63- Impôts et taxes	73 400	78 484	63 955
64- Charges de personnel	1 007 686	1 096 806	942 394
65- Autres charges de gestion courante	1 000	1 438	41 005
66- Charges financières	115 671	115 457	50 789
67- Charges exceptionnelles	0	0	208 330
68- Dotations aux amortissements et provisions	138 954	239 944	179 858
TOTAL	1 889 211	2 210 904	2 071 886

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

Les comptes de l'exercice 2024 présentent un résultat de - **62 584 €** (2,8% du total des charges), proche de l'équilibre prévu au budget. L'analyse des écarts avec l'exercice précédent donne les éléments suivants :

CHARGES

Les charges s'élèvent à **2 210 904 €** (pour un budget de 1 889 211 €) et sont sensiblement supérieures au montant de l'exercice précédent. Cette augmentation de 321 693 € (+17%) est liée à l'augmentation de charges existantes (coût de l'emprunt et amortissement de l'acquisition immobilière en année pleine) ainsi qu'à des charges nouvelles (mesure « Ségur pour tous », organisation de la manifestation nationale « Les 400 000 » du 25 septembre,

amortissement des travaux d'aménagement à partir de leur livraison mi-février).

Les **achats** sont en hausse de 12 097 € (+105 %) par rapport à 2023. Cette évolution est due pour l'essentiel à l'achat de fournitures pour la décoration des nouveaux locaux (peinture, petit mobilier, etc.).

Les **autres charges externes** sont en hausse de 60 696 € (+21 %). Cette évolution est due à l'augmentation sensible des charges du tournoi des Défenseurs de l'Enfance entre les deux exercices (l'événement est équilibré sur le plan financier), au lancement du projet SICAPE (programme de lutte contre les addictions en partenariat avec la

Fédération Addictions) et au déménagement du siège (frais de réinstallations techniques), le tout étant compensé par l'économie réalisée sur la ligne des locations immobilières à compter du déménagement, en février 2024.

Les **autres services extérieurs** connaissent une hausse de 20 428 € (+7 %). Cette évolution est liée à la prestation de l'agence de communication pour accompagner l'organisation de la mobilisation nationale du 25 septembre.

Les **impôts et taxes et versements assimilés** sont en hausse de 14 528 € (+23 %). Cette évolution tient à l'augmentation de la taxe sur les salaires, en cohérence avec l'évolution de l'effectif salarié sur la période (embauche d'un

PRODUITS (en euros)	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023
70- Autres produits	0	6 590	0
74- Subventions d'exploitation	165 000	366 869	220 000
75- Autres produits de gestion courante	1 547 200	1 604 094	1 507 584
76- Produits financiers	0	26 844	13 163
77- Produits exceptionnels	0	0	208 330
78- Reprise sur amortissements et provisions	109 268	143 619	113 342
79- Transfert de charges	0	305	881
TOTAL	1 821 468	2 148 320	2 063 300
RÉSULTAT	-67 743	-62 584	-8 586

développeur web pour la BASE, dont le coût est parallèlement compensé par des produits de subvention et de mécénat reçus en soutien au développement de l'application) et à l'augmentation des charges de formation continue.

Les **charges de personnel** connaissent une hausse de 154 412 € (+16%). Cette augmentation sensible de la masse salariale tient à l'évolution de l'effectif, à l'application du « Ségur pour tous » et au solde de tout compte de trois salariés (deux départs à la retraite et une fin de CDD). Les charges de personnel représentent 50% des charges de l'exercice.

Les **autres charges de gestion courante** sont en baisse de 39 568 € (-96%). Ceci tient à l'évolution des

pertes sur créances entre les deux exercices : le volume de cotisations non reçues fin 2023 (avec effet sur les charges 2024) étant moins important que fin 2022 (avec effet sur les charges 2023).

Les **charges financières** sont en hausse de 64 668 € (+127%). Cette ligne comptabilise, désormais en année pleine, les intérêts des emprunts souscrits.

Les **charges exceptionnelles** disparaissent en 2024. Pour mémoire, cette ligne comptabilisait en 2023 la valeur des parts du Crédit Coopératif qui avaient été cédées en prévision de l'acquisition immobilière. Cette charge était neutralisée par un produit exceptionnel du même montant.

Les **dotations aux amortissements et provisions** connaissent une hausse de 60 086 € (+33%). Cette évolution est due à l'augmentation des amortissements engendrés par l'acquisition immobilière, désormais en année pleine, à l'amortissement des travaux d'aménagement du nouveau siège à dater de leur livraison mi-février, ainsi qu'à l'inscription en fonds dédiés d'un reliquat de subvention non utilisé fin 2024 et du produit financier généré par les comptes à terme (legs affecté). À noter qu'il n'est pas inscrit de provision pour cotisation douteuse, les cotisations ayant été intégralement reçues à l'arrêt des comptes.

PRODUITS

Les produits sont réalisés à hauteur de **2 148 320 €** (pour un budget de 1 821 468 €) et sont en hausse de 85 020 € (+4 %) par rapport à 2023.

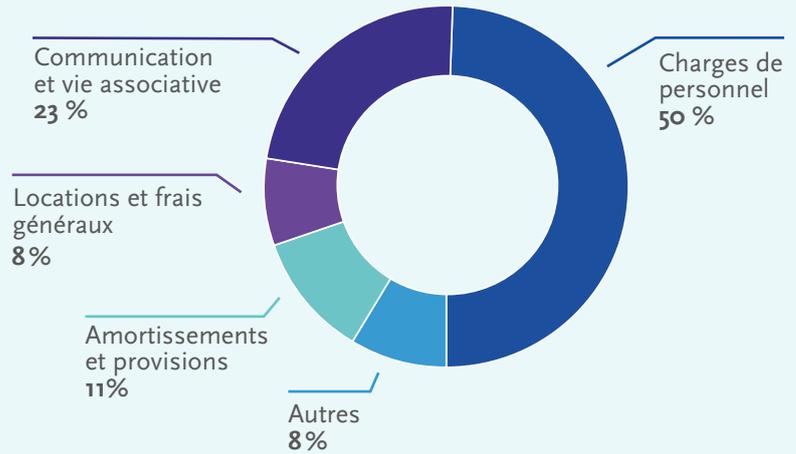
Les **autres produits** apparaissent en 2024 pour un montant de 6 590 € et comptabilisent la vente en ligne des billets de tombola pour contribuer au financement du tournoi des Défenseurs de l'Enfance.

Les **subventions d'exploitation** sont en hausse significative de 146 869 € (+67 %). Cette évolution tient à de nouvelles subventions reçues : la Banque des Territoires pour soutenir le déploiement de son offre de crédit dédiée aux établissements de l'ASE, la DPJJ et La Manufacture pour soutenir le développement de La BASE, la CNAM pour financer le projet SICAPE et des collectivités territoriales pour contribuer au financement du tournoi des Défenseurs de l'Enfance. Les subventions représentent 17 % des produits de l'exercice.

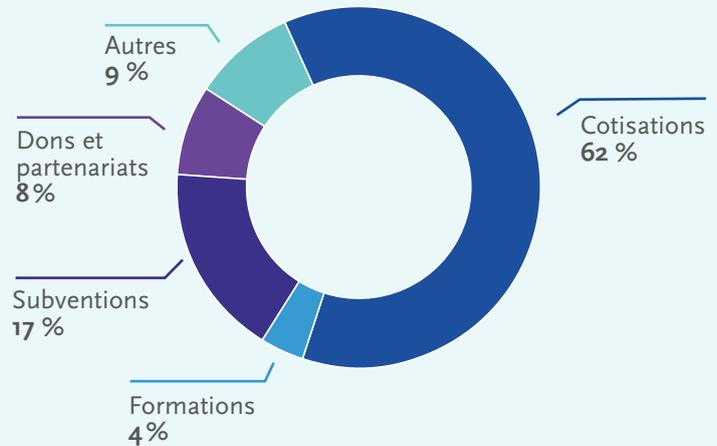
Les **autres produits de gestion courante** connaissent une hausse de 96 510 € (+6 %). Au sein de cette ligne globale, qui rassemble 75 % des produits, on observe les évolutions significatives suivantes :

► les **Cotisations** s'élèvent à 1 331 766 €, en hausse de 79 284 € (+6 %) par rapport à 2023. Cette évolution est conforme à la dynamique de développement du nombre d'adhérents. Le poids relatif de cette ligne sur le total des produits est en baisse depuis deux ans et passe désormais à 62 %, ce qui confirme la diversification des ressources de la CNAPE, dans un contexte d'augmentation du volume des cotisations en valeur

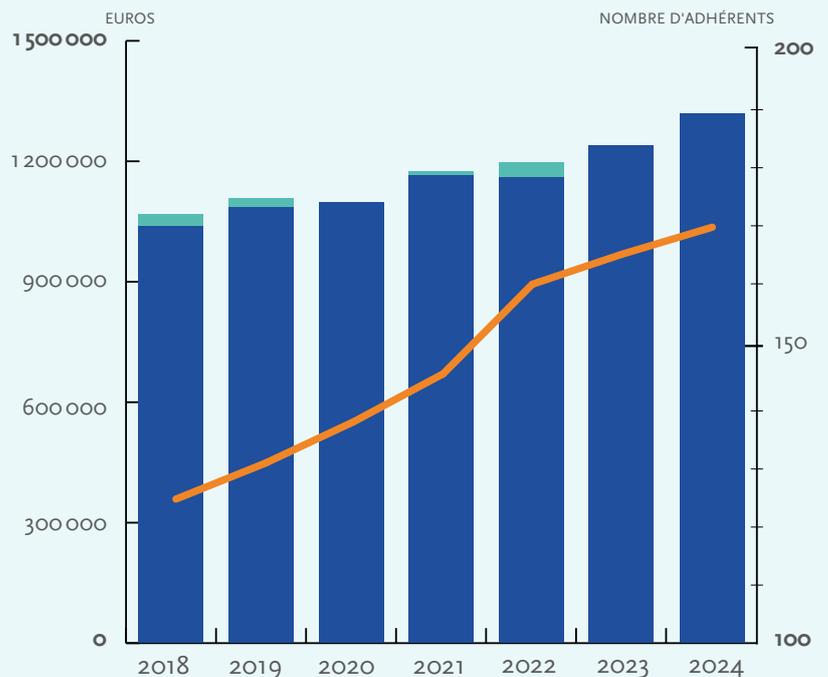
RÉPARTITION DES CHARGES 2024



RÉPARTITION DES PRODUITS 2024



ÉVOLUTION DU VOLUME DES COTISATIONS DE 2018 À 2024



■ Cotisations reçues au 31/12 ■ Provision pour cotisations non versées au 31/12 — Nombre d'associations adhérentes au 31/12

absolue. Les cotisations demeurent néanmoins la première ressource de la fédération.

► les *Produits divers de gestion courante* s'élèvent à 111 698 €, en hausse de 24 431 € (+28 %). Cette évolution tient à la très bonne fréquentation des deux colloques de la CNAPE et, dans une moindre mesure, aux contributions financières reçues pour soutenir l'organisation de la mobilisation nationale du 25 septembre et qui ont permis d'en atténuer la charge nette.

Les **produits financiers** sont en hausse de 13 680 € (+104 %). Cette évolution est liée pour l'essentiel au placement du legs affecté sur les comptes à terme. Le placement optimisé de l'excédent de trésorerie sur des comptes sur livrets permet de compléter ce produit.

Les **produits exceptionnels** disparaissent en 2024. Cette ligne comptabilisait en 2023 la cession des parts du Crédit Coopératif.

Les **reprises sur amortissements et provisions** sont en hausse de 30 277 € (+27 %) et découlent directement des provisions qui avaient été constituées à la clôture des comptes 2023.

Les **transferts de charges** sont non significatifs en 2024.

ANALYSE DU RÉSULTAT

Le résultat comptable **déficitaire de 62 584 €** est conforme au budget adopté par l'assemblée générale, malgré l'impact de charges nouvelles non initialement prévues. Ainsi, si l'on ne tient pas compte de l'effet du « Ségur pour tous » et de l'organisation de la manifestation du 25 septembre, le résultat de l'exercice aurait été

excédentaire, de l'ordre de +33 000 €. Cela légitime la décision d'investissement immobilier prise, avec une bonne mise en œuvre du plan de financement, confirme la dynamique positive observée (hausse du nombre d'adhérents, développement des partenariats et des programmes, amélioration de la visibilité, etc.) et valide le modèle économique de la fédération, qui repose en premier lieu sur une base solide de produits de cotisation.

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature. Ont été recensés en 2024, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE, les temps de réunion en commissions et groupes de travail pour un total de 522 heures, les temps de représentations et d'animation de la vie associative par les délégués territoriaux pour un total de 1 196,5 heures, et les intervenants qui ont participé bénévolement aux formations organisées par la CNAPE (20 personnes). La valorisation totale de l'activité bénévole en 2024 s'élève ainsi à **85 940 €**. La CNAPE a également reçu un volume de prestations en nature en soutien au développement de la plateforme La BASE pour un montant de **39 000 €** ainsi que des dons et des prestations en nature dans le cadre du tournoi des Défenseurs de l'Enfance pour un montant de **9 290 €**.

L'ANNEXE LÉGALE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – Articles 7,21,24 début, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 totalise un montant de 4 626 624€. Le compte de résultat de l'exercice enregistre un résultat négatif de 62 584 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes,
- ▶ indépendance des exercices)

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Amortissements

Ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

b) Autres informations

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement comptable ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux

comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable aux associations et aux fondations à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par décision du conseil d'administration du 24 septembre 2009, les comptes annuels intègrent une valorisation du bénévolat. Cette valorisation, dont le détail figure dans la présente annexe, est comptabilisée et présentée en pied de compte de résultat de l'exercice.

ACQUISITION DU SIEGE SOCIAL

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 26 mai 2023, la CNAPE a fait l'acquisition, le 27 juillet 2023, de locaux au 33 avenue d'Italie (Paris 13^e) afin d'y placer son siège social. Cette acquisition s'est faite par recours à l'emprunt, sur 20 ans auprès du Crédit Coopératif et sur 25 ans auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin pour un montant total de 2 750 000€, et par mobilisation des fonds propres pour le financement du solde et des travaux d'aménagement. L'acquisition a bénéficié de la taxation réduite prévue à l'article 1067 du CGI, ouverte aux organismes habilités à participer au service de l'aide sociale à l'enfance, sous réserve que la CNAPE justifie de l'obtention de l'habilitation dans le délai de cinq ans (BOI-ENR-DMTOI-10-90-10). L'emménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu mi-février 2024.

TABLEAUX CI-CONTRE :

* Montant des travaux du nouveau siège au moment de la livraison du chantier, début février 2024.

** La ligne des agencements de locaux intègre un amortissement exceptionnel de 12 016 € correspondant à la valeur nette comptable des aménagements réalisés dans les locaux de l'ancienne adresse du siège (rue du Château des rentiers). Cet amortissement est compensé par la reprise de provision pour dépréciation qui avait été inscrite à la clôture de l'exercice 2023.

La durée d'amortissement des matériels informatiques et matériels techniques est comprise entre 3 et 5 ans, celle des mobiliers est comprise entre 3 et 5 ans et les travaux d'agencement des locaux sont amortis entre 5 et 10 ans. Le site internet est amorti sur 5 ans. Le bâtiment est amorti sur 50 ans.

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS (en euros)	Montant au 01/01/2024	Acquisition/ Ventilation	Cession et mise au rebut/ Ventilation	Montant au 31/12/2024
Incorporelles				
Logiciels	15 141		8 301	6 840
Site internet	60 931			60 931
SOUS-TOTAL	76 072		8 301	67 771
Corporelles				
Terrains bâtis	921 492			921 492
Bâtiments	2 150 448			2 150 448
Installations		407 886		407 886
Matériel de bureau et informatiques	30 456	3 376	9 016	24 815
Mobilier	39 441	17 852	10 890	46 403
Agencements locaux	68 959	1 152	68 303	1 807
Matériel technique	29 378		11 992	17 386
Immobilisations en cours	144 928	262 958	* 407 886	
Avances et acomptes	67 260		67 260	
SOUS-TOTAL	3 452 362	693 224	575 348	3 570 237
Financières				
Immobilisations financières	153			153
Cautionnements versés	14 616		14 616	
SOUS-TOTAL	14 768		14 616	153
TOTAL GÉNÉRAL	3 543 203	693 224	598 265	3 638 161

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS (en euros)	Montant au 01/01/2024	Dotations/ Ventilation	Reprise/ Ventilation	Montant au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	8 997	1 368	8 301	2 063
Site internet	60 931			60 931
SOUS-TOTAL	69 928	1 368	8 301	62 995
Immobilisations corporelles				
Bâtiments	18 398	43 009		61 407
Installations		44 720		44 720
Matériel de bureau et informatiques	26 656	2 583	9 016	20 223
Mobilier	39 441	1 713	10 890	30 264
** Agencements locaux	56 095	13 217	68 303	1 008
Matériel technique	17 658	3 084	11 992	8 750
SOUS-TOTAL	158 249	108 325	100 202	166 373
TOTAL GÉNÉRAL	228 177	109 693	108 503	229 367

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2024 est à échéance à moins d'un an. Sur les dettes qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant global de 2 884 945 €, 316 690 € sont à moins d'un an, 357 397 € sont à échéance entre un et cinq ans et 2 210 858 € sont à échéance à plus de cinq ans.

La CNAPE a souscrit en 2023 deux emprunts immobiliers pour l'acquisition de son siège pour un montant de 2 750 000 €, dont 101 612 € ont été remboursés au 31 décembre 2024.

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

PROVISIONS / DÉPRÉCIATIONS (en euros)	Montant au 01/01/2024	Dotation/ Augmentation	Reprise	Montant au 31/12/2024
Dépréciation pour cotisations douteuses	1 000	0	1 000	0
Dépréciation sur immobilisations	12 016	0	12 016	0
Provisions pour risques et charges	53 155	22 000	53 155	22 000
Provision pour départ en retraite	37 448	29 842	37 448	29 842
TOTAL GÉNÉRAL	103 619	51 842	103 619	51 842

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

La provision pour risques et charges correspond aux frais d'assemblée générale 2025 (validant les comptes 2024) et aux frais de déplacement non encore reçus.

Provision pour départ en retraite : l'engagement comptabilisé à la clôture de l'exercice est proratisé pour tenir compte de l'ancienneté au moment du départ en retraite et de la mobilité des personnels. L'évaluation est faite sur la base de la convention collective CCNT 66.

CHARGES À PAYER

Les charges à payer au 31 décembre 2024 concernent :

- ▶ Provision pour congés payés et charges : 78 176 €
- ▶ Fournisseurs et divers : 16 348 €
- ▶ Contribution Fédé Addiction au projet SICAPE : 15 388 €
- ▶ Honoraires : 7 260 €
- ▶ Intérêts courus non échus : 7 206 €
- ▶ OPCO Formation : 5 992 €
- ▶ Trop perçu de cotisation : 729 €

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir au 31 décembre 2024 concernent :

- ▶ Contributions au tournoi de la protection de l'enfance : 43 000 €
- ▶ Contribution 2024 de la CNAM au projet SICAPE : 32 369 €
- ▶ Cotisations d'associations : 13 160 €
- ▶ Aide contrats d'apprentissage : 1 000 €
- ▶ Intérêts à recevoir CE : 491 €
- ▶ Intérêts à recevoir / Legs : 20 749 €

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 19 453 € et concernent les fournitures en stock, les abonnements divers, primes d'assurance et contrats de maintenance au prorata des échéances et les arrhes versés pour des événements organisés en 2025.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils s'élèvent à 18 494 € et concernent le soutien financier 2025 du Fonds de dotation Qualitel pour le développement de La BASE, un trop perçu de cotisation et les abonnements 2025 et 2026 au magazine Forum.

RÉSERVES AFFECTÉES

L'assemblée générale du 25 mai 2018 a décidé la création d'une réserve pour soutenir l'innovation pour un montant de 50 000 €, et donné mandat au conseil d'administration pour en définir les modalités d'utilisation. La crise sanitaire a retardé l'organisation de l'attribution de ce fonds.

FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

L'assemblée générale du 13 mai 2016 a décidé d'affecter 500 000 € au fonds associatif sans droit de reprise. Ce montant est enregistré sur la ligne intitulée « autres fonds propres sans droit de reprise » après application du nouveau plan comptable au 1^{er} janvier 2020.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Un legs particulier de 4 biens immobiliers reçu en 2021 et affecté au soutien de la prévention de la primo-délinquance a donné lieu à la création d'un fonds dédié qui s'élevait à 648 037 € au 31 décembre 2022. Par décision du conseil d'administration du 15 décembre 2023, ces fonds ont été placés sur des comptes à terme ouverts à la Caisse d'Épargne (capital et intérêts garantis), sur une durée maximum de 5 ans. Ces comptes à terme ont généré un produit financier de 20 749 € en 2024.

Par ailleurs, la CNAPE a conventionné en 2024 avec la Banque des Territoires pour soutenir la diffusion de son offre de financement dédiée aux établissements du secteur de la protection de l'enfance. L'action devant se poursuivre en 2025, un volume proratisé de ce soutien financier est inscrit en fonds dédié.

Le solde de la subvention 2023 reçue de la DGCS pour gérer la billetterie populaire des Jeux Olympiques 2024 sur le volet enfance protégée a logiquement été complètement utilisé en 2024.

L'excédent de produits constaté sur l'organisation de l'édition 2024 du tournoi des Défenseurs de l'Enfance est renvoyé en fonds dédié et sera consacré au financement de l'édition 2025.

La société Briefonline.net, qui exploite la marque Les PétaCœurs, a complété son don initial, portant le total de ce fonds dédié à 5 747 €. Conformément au souhait de la société, ce don est affecté au soutien d'actions luttant contre les maltraitances faites aux enfants.

Enfin, suite à l'appel à la solidarité associative en faveur des petites associations mahoraises lancé par le président Didier Tronche lors de l'assemblée générale du 26 mai 2024, la CNAPE a reçu 2 250 €. Conformément à l'appel, ces fonds sont utilisés pour contribuer au financement des cotisations dues par les petites associations. Fin 2024, 817,50€ ont été utilisés sur l'exercice et 1 432,50 € inscrits en fonds dédiés pour une utilisation sur les prochains exercices.

RESSOURCES	Fonds à engager au 01/01/2024	Utilisation	Ressources nouvelles	Fonds à engager au 31/12/2024
Legs Marthe D.	648 037		20 749	668 786
Soutien communication offre BDT			30 000	30 000
Subvention billetterie JOP 2024	40 000	40 000		
Tournoi Défenseurs de l'Enfance			26 228	26 228
Don Les PétaCœurs	1 747		4 000	5 747
Soutien cotisations adh. Mayotte			1 433	1 433
TOTAL GÉNÉRAL	689 784	40 000	82 409	732 193

Chiffres individuellement arrondis à l'euro le plus proche

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des contrats de crédit-bail (équipement de vidéosurveillance et télésurveillance des locaux) s'élève à 8 735 € au 31 décembre 2024.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature.

Activité bénévole mobilisée par la CNAPE :

Ont été recensés en 2024, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE :

1. Les temps de réunion pour les commissions et groupes de travail CNAPE (commissions protection de l'enfance, réponses pénales et prévention de la délinquance, vie associative, médico-sociale, groupes de travail sur les MNA, la prévention spécialisée, le milieu ouvert, etc.), pour un total de 522 heures ;
2. Les temps de représentations et d'animation de la vie associative par les délégués territoriaux, pour un total de 1 196,5 heures ;
3. Le nombre d'intervenants ayant participé bénévolement aux colloques organisés par la CNAPE (20 personnes).

Le coût horaire moyen CNAPE a été appliqué (base coût pour l'employeur : 43,03 €) pour les catégories 1 et 2 tandis qu'un forfait de 600 € (coût pour l'employeur) a été appliqué par intervention pour la 3^{ème} catégorie. La valorisation totale de l'activité bénévole en 2024 s'élève ainsi à 85 940 €.

Prestations et dons en nature :

La CNAPE a également reçu un volume de prestations en nature pour le développement de la plateforme La BASE pour un montant de 39 000 € ainsi que des dons et des prestations en nature dans le cadre du tournoi des Défenseurs de l'Enfance pour un montant de 9 290 €.

EFFECTIF

Au 31 décembre 2024, le nombre de salariés permanents de la CNAPE était de 17 personnes, représentant 16,3 ETP.

Crédits photos et illustrations : Jordan Bauriez - Marine Mignot - Karl Fredrickson - Ashima Pargal - elizaveta-dushechkina
Artem Pordrez - Pascal Swier - Pexel - Sidlee - Unsplash - CNAPE - Cottonbro Studio
ISSN : 2801-8001 - **Impression :** Imprimerie Les Ateliers Réunis (77)
Tous droits réservés © CNAPE



CNAPE - 33 avenue d'Italie 75013 Paris - **Tél.** 01 45 83 50 60 - **E-mail** : contact@cnape.fr
www.cnape.fr